



ACTUALISATION

PROFIL DE BAINNADE

Mars
2024

ZONE DE BAINNADE AMONT
Commune de DIE



SOMMAIRE

OBJET DE L'ETUDE.....	1
-----------------------	---

PHASE 1 : DIAGNOSTIC

1/ DESCRIPTION DU SITE DE BAIGNADE AMONT DE DIE	3
1.1/ Localisation	3
1.2/ Description du site de baignade.....	4
1.3/ Modifications observées sur le site de baignade.....	6
2/ DESCRIPTION DU SECTEUR D'ETUDE	7
2.1/ Environnement du site de baignade	7
2.2/ Réseau hydrologique.....	7
2.3/ Evolutions du site dans le futur.....	9
3/ ANALYSE DE LA QUALITE DE L'EAU DE BAIGNADE.....	12
3.1/ Réglementation	12
3.2/ Résultats des contrôles	13
3.2.1/ Historique de la qualité de l'eau de baignade	13
3.2.2/ Paramètres de contrôle de la qualité baignade.....	13
4/ IDENTIFICATION ET INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION.....	16
4.1/ Aire d'étude	16
4.2/ Le développement urbain.....	17
4.3/ L'assainissement collectif.....	18
4.3.1/ Commune de Barnave	18
4.3.2/ Commune de Châtillon en Diois.....	19
4.3.3/ Commune de Die	20
4.3.4/ Commune de Laval d'Aix	21
4.3.5/ Commune de Luc en Diois.....	22
4.3.6/ Commune de Menglon	23
4.3.7/ Commune de Montlaur en Diois.....	26
4.3.8/ Commune de Montmaur en Diois	26
4.3.9/ Commune de Poyols	28
4.3.10/ Commune de Recoubeau-Jansac.....	28
4.3.11/ Commune de Saint Roman.....	30
4.3.12/ Commune de Solaure en Diois.....	31
4.3.13/ Synthèse	33
4.3.14/ Autosurveillance réglementaire des stations d'épuration	34
4.4/ L'assainissement non collectif (ANC)	35
4.4.1/ Etat des dispositifs ANC.....	35
4.4.2/ Localisation des dispositifs ANC.....	35
4.5/ Les activités.....	36

4.6/ Les pollutions accidentelles	38
4.7/ La fréquentation animale.....	39

PHASE 2 : HIERARCHISATION ET QUALIFICATION DES RISQUES

5/ HIERARCHISATION ET QUALIFICATION DES RISQUES	40
5.1/ Hiérarchisation des sources de pollution	40
5.2/ Qualification du risque de dégradation de la qualité de l'eau par temps sec en situation normale	40
5.2.1/ Simulation hydraulique par temps sec.....	40
5.2.2/ Qualification du risque	41
5.3/ Qualification du risque de dégradation de la qualité de l'eau par temps de pluie.....	41
5.3.1/ Simulation hydraulique par temps de pluie.....	41
5.3.2/ Qualification du risque	43
5.4/ Qualification du risque de dégradation de la qualité de l'eau en situation exceptionnelle, rare	43
5.5/ Conclusion.....	43

PHASE 3 : MESURES DE GESTION

6/ MESURES DE GESTION	44
-----------------------------	----

FICHE DE SYNTHÈSE

7/ FICHE DE SYNTHÈSE	46
----------------------------	----

OBJET DE L'ETUDE

Le profil de chaque eau de baignade existante doit être établi en application des dispositions de la directive 2006/7/CE du Parlement Européen concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade. Il consiste d'une part à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et, d'autre part, à définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir les pollutions à court terme ainsi que les actions à conduire dans le but d'atteindre une eau de qualité au moins « suffisante ».

La commune de Die comporte 3 points de baignade déclarés au niveau européen situés en amont, au centre et en aval de Die. **Le présent profil de baignade concerne le point de baignade situé à l'amont de Die.**

Un profil de baignade a été établi par le bureau d'études « Environnement et Paysage » :

- Phase 1 : état des lieux en décembre 2011,
- Phase 2 : diagnostic en avril 2012,
- Phase 3 et fiche de synthèse à afficher sur le site : mesures de gestion en juin 2012.

Le profil de baignade de l'amont de Die est un profil de type 1 : le risque de pollution de l'eau n'est pas avéré.

Le présent document constitue l'actualisation du profil initial.

Il comporte :

- une actualisation de l'état des lieux (phase 1) : un rappel sur le site de baignade, ses caractéristiques, l'évolution de la qualité de l'eau et l'inventaire des sources de pollution,
- une actualisation de la hiérarchisation et qualification des risques (phase 2) par temps sec, temps de pluie et en situation exceptionnelle,
- une actualisation des mesures de gestion (phase 3),
- une actualisation de la fiche de synthèse qui sera à afficher sur le site de baignade.



PHASE 1

ETAT DES LIEUX

ACTUALISATION PROFIL DE BAINNADE
Zone de baignade amont Die



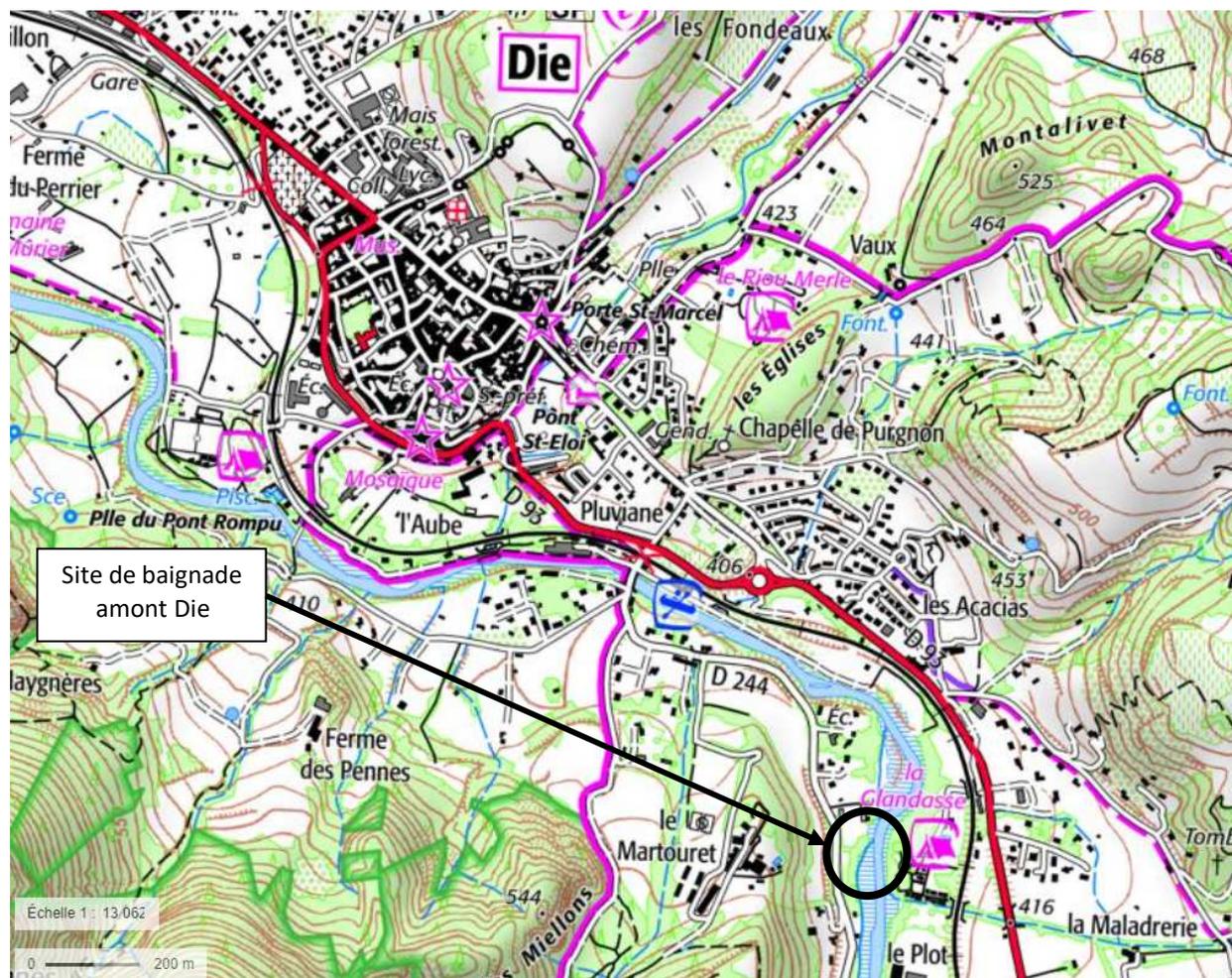
1/ DESCRIPTION DU SITE DE BAINNADE AMONT DE DIE

Cette partie rappelle les caractéristiques du site de baignade. Les éléments de cette partie sont notamment extraits du rapport de phase 1 (Etat des lieux) de 2011.

1.1/ LOCALISATION

La zone de baignade amont de Die se situe au droit du camping du Glandasse à 1,3 km au sud-est du centre ville. La zone de baignade est essentiellement fréquentée par les campeurs mais des personnes extérieures peuvent accéder au site en longeant la limite nord du camping.

Des zones agricoles et d'habitat pavillonnaire se trouvent à proximité.



LOCALISATION DU SITE DE BAINNADE

Source : Géoportail

DONNEES ADMINISTRATIVES

Nom du site	Zone amont Die
Nom de la commune et n° INSEE	DIE - 26 113
Localisation géographique	Région Auvergne-Rhône-Alpes - Département de la Drôme (26)
Coordonnées Lambert 93	X = 888586.63 Y = 6407818.01
Gestionnaire de la baignade	Mme le Maire de la commune de Die
Baignade aménagée ou non	Baignade en rivière, non aménagée
Période de fréquentation	01/06 au 15/09 généralement mais baignade en rivière accessible toute l'année
Surveillance de la baignade	Non

1.2/ DESCRIPTION DU SITE DE BAINADE

Il s'agit d'une baignade en rivière, en eaux courantes. Il n'est pas possible de pratiquer la natation au sens classique du terme. Les usagers s'installent sur les rives en galets ou sur des rochers, lisent dans un fauteuil les pieds dans l'eau, font des barrages ou descendent la Drôme dans une bouée sur quelques centaines de mètres et remontent. C'est une zone de passage de canoë-kayak.

La rive droite comporte un enrochement et deux épis destinés à protéger la berge du camping de l'érosion. Des bancs de galets se sont déposés de part et d'autre de l'enrochement. La rive gauche comporte un banc de galet assez large. Les bancs de galets sont plus ou moins végétalisés avec une végétation qui va de l'herbe au taillis de saule. La ripisylve de la Drôme est présente en arrière-plan.

La zone centrale de la rivière ne devient pas turbide lorsque des personnes y marchent du fait que le courant a lavé les alluvions et entraîné les fines. Par contre, les zones proches des rives sont souvent des zones calmes où les fines se déposent et forment des vases. Ces zones deviennent très turbides dès qu'elles sont remuées.

La zone de baignade n'est pas aménagée. Les campeurs y accèdent à pied. La population locale y accède en longeant l'entrée du camping. La baignade est gratuite et non surveillée.

La saison de baignade s'étend du 01/06 au 15/09 en connaissant un pic de fréquentation entre le 14/07 et le 15/08. Cependant, si la chaleur le permet, la Drôme peut être fréquentée dès la deuxième quinzaine de mai et jusque fin septembre. La zone de baignade est accessible toute l'année.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	
Longueur moyenne	560 m
Largeur moyenne	20-25 m
Profondeur moyenne	0,2 à 1,2 m
Profondeur maximale	Varie en fonction du débit
Surface de la zone de baignade	7 000 m ² environ
Débit estival	Débit d'étiage de la Drôme à Luc en Diois (QMNA5) = 0,15 m ³ /s
Nombre de plages sur la zone	3 plages naturelles
Statut de la baignade	Baignade non surveillée
Surface d'accueil des plages	5 000 m ² environ
Rive d'implantation de la plage	Rives droite et gauche
Nature du substrat	Substrat naturel
Nature des plages	Alluvions et rochers
Végétation immergée	Non
Végétation émergée	Non
Végétation rivulaire	Feuillus et résineux en ripisylve naturelle

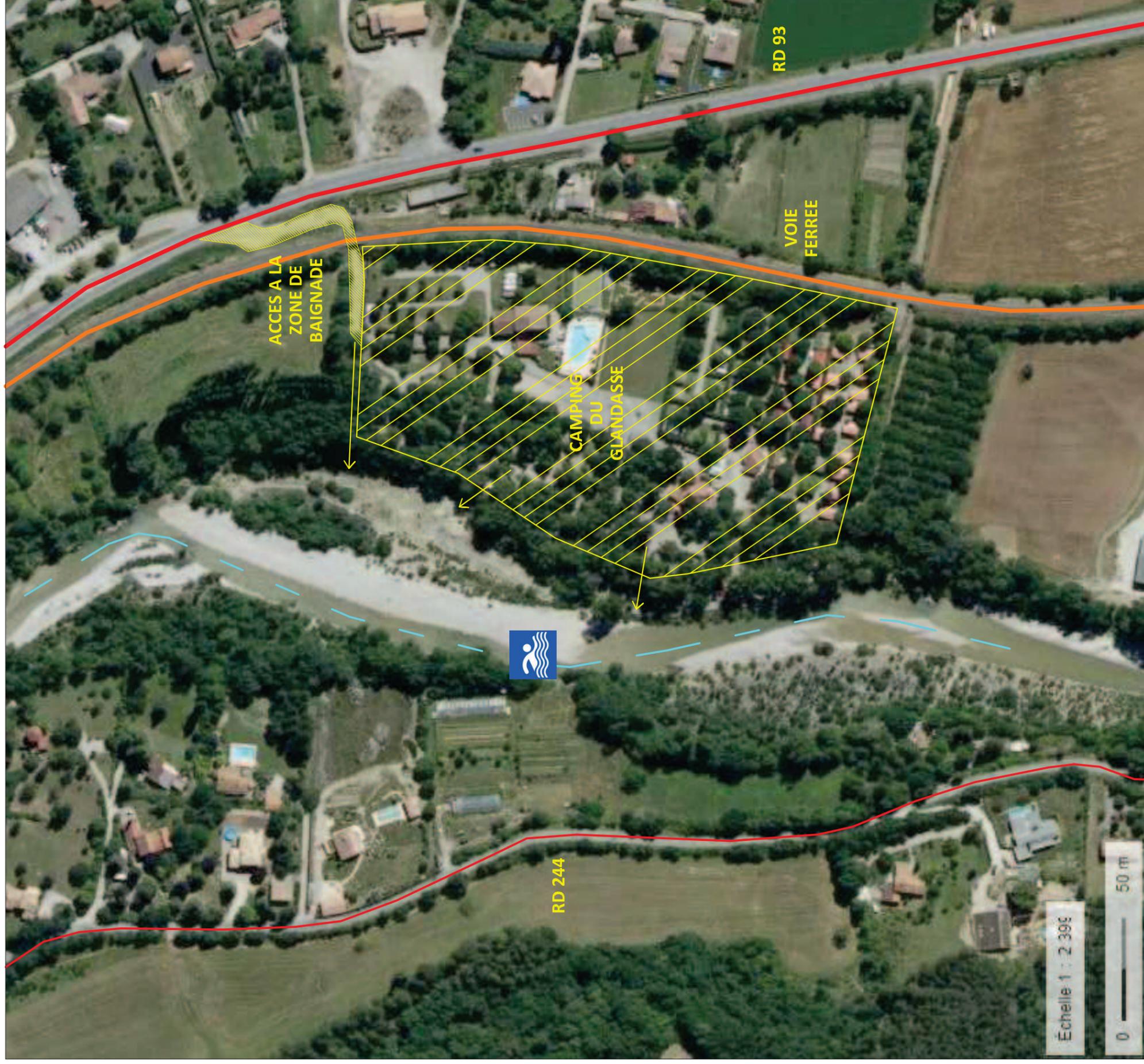
Voir document page suivante :

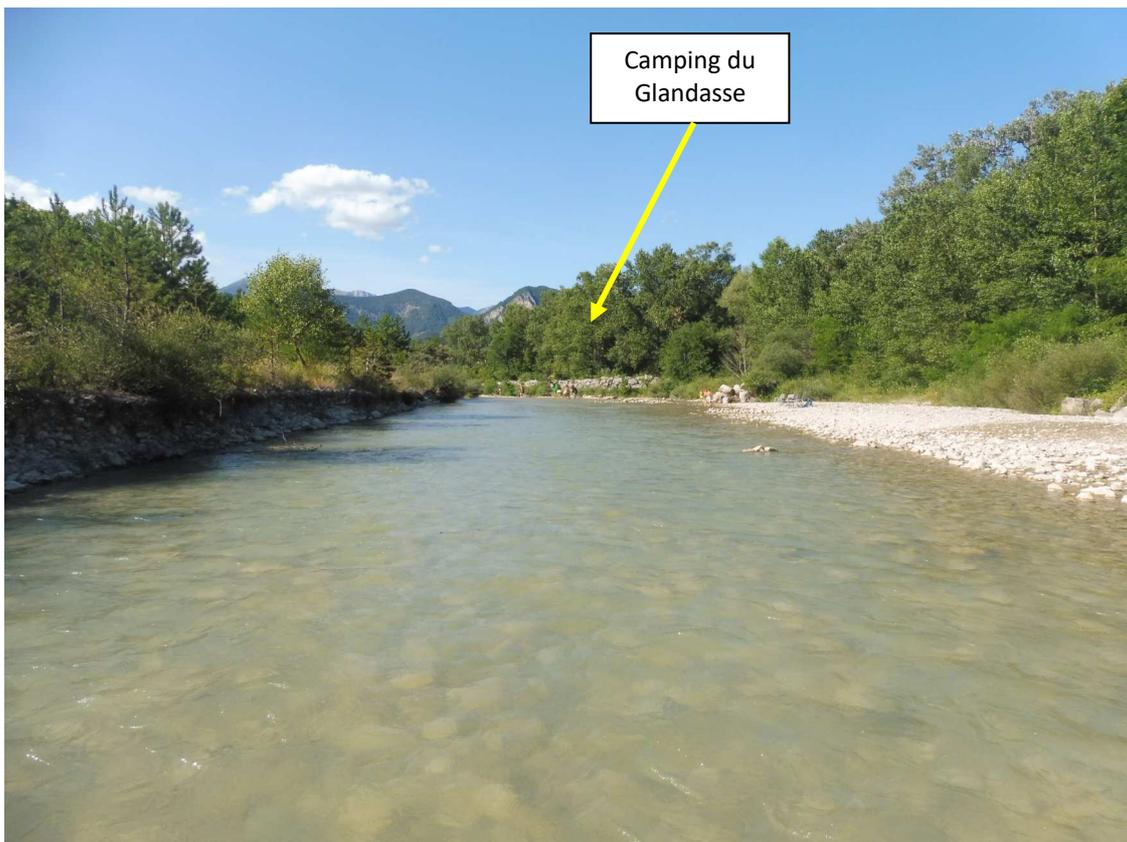
Vue sur le site de baignade amont

Commune de Die
Actualisation du profil de baignade

VUE SUR LE SITE DE Baignade AMONT

Source image de fond : Géoportail





VUE SUR L'AMONT DE LA ZONE DE BAINNADE
Source : Photo BET A. LÉGAUT



VUE SUR L'AVAL DE LA ZONE DE BAINNADE
Source : Photo BET A. LÉGAUT

1.3/ MODIFICATIONS OBSERVEES SUR LE SITE DE BAIGNADE

Depuis le profil initial, les modifications suivantes ont été observées :

- végétation rivulaire plus importante,
- modification du tracé de la Drôme (modification des plages, de l'écoulement, recul de la Drôme par rapport aux épis).

2/ DESCRIPTION DU SECTEUR D'ETUDE

2.1/ ENVIRONNEMENT DU SITE DE BAIGNADE

La zone de baignade se trouve dans un environnement périurbain mixte : zones d'habitat pavillonnaire, activités (Camping du Glandasse, Entreprise PUILLET, Centre de vacances du Martouret) et zones agricoles.

La Drôme s'écoule entre la route d'Ausson (RD 244) et la voie ferrée. Le camping du Glandasse se trouve entre la Drôme et la voie ferrée.

L'accès à la zone de baignade est assez contraint du fait d'un accès étroit qui débouche sur le camping et de l'absence d'un parking pour les usagers hors camping. La zone de baignade est accessible à pied du camping. Une entrée piétonne hors camping existe aussi.

La ripisylve de la Drôme est importante. Elle isole le site de baignade du camping du Glandasse. Le champ visuel lointain laisse entrevoir des montagnes.

Outre la zone de baignade à proprement parlé, la Drôme est fréquentée par des canoë/kayaks.



VUE SUR L'AVAL DE LA ZONE DE BAIGNADE

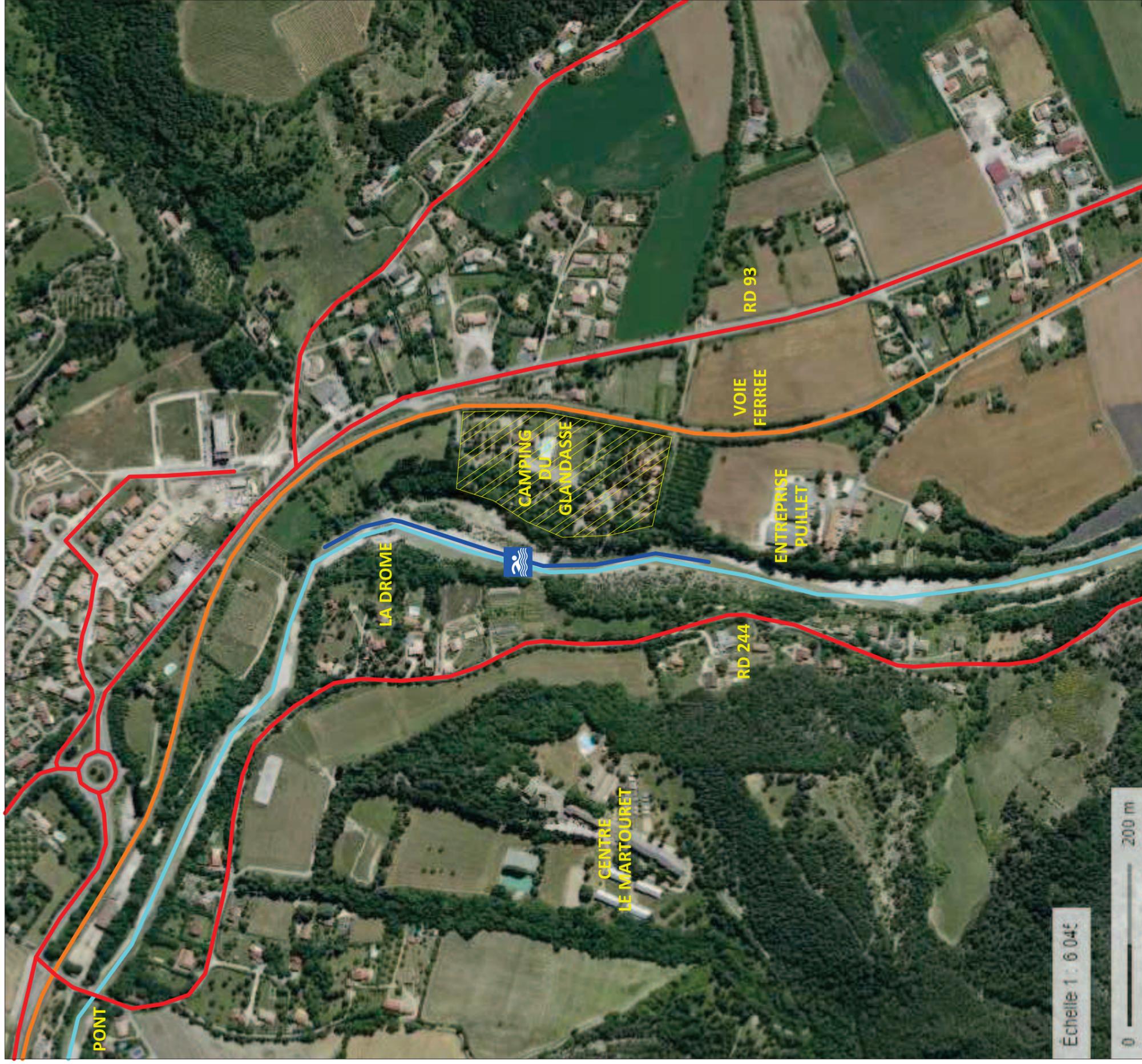
Source : Photo BET A. LÉGAUT

Voir document page suivante :

Vue sur l'environnement du site de baignade

Commune de Die
Actualisation du profil de baignade
**VUE SUR L'ENVIRONNEMENT
DU SITE DE BAIGNADE AMONT**

Source image de fond : Géoportail



2.2/ RESEAU HYDROLOGIQUE

Réseau hydrologique de la zone d'étude

Le site de baignade correspond à la masse d'eau FRDR442 « La Drôme de l'amont de Die, Bès et Gourzine inclus ». Elle présente un bon état écologique et chimique.

La zone d'étude est drainée par la rivière Drôme. Les sources de la Drôme se situent sur la commune de La Bâtie des Fonds à 40 km en amont tandis que la confluence avec le Rhône se trouve à 55 km à l'aval.

Le principal affluent de la Drôme en amont de la zone de baignade est la rivière du Bez qui draine la partie médiane Est du Diois (Menglon, Châtillon en Diois, Boulc, Glandage). Il conflue dans la Drôme 7,6 km en amont de la zone de baignade.

La Drôme reçoit aussi les ruisseaux de la Maladrerie, de Valcroissant, de Laval d'Aix, de Saint Roman et de Blanchon en rive droite. En rive gauche, elle draine les ruisseaux de Beaufayn, de la Salle, de l'Esconavette, de la Barnavette, de Martrou, du Rif et de la Béoux. Elle draine également de nombreux ravins non pérennes dont le régime hydrologique est de type pluvial et dont l'assec estival est marqué.

D'une manière générale, les affluents de la Drôme ont un débit d'étiage faible à nul qui ne favorise pas la dilution de la pollution bactérienne.

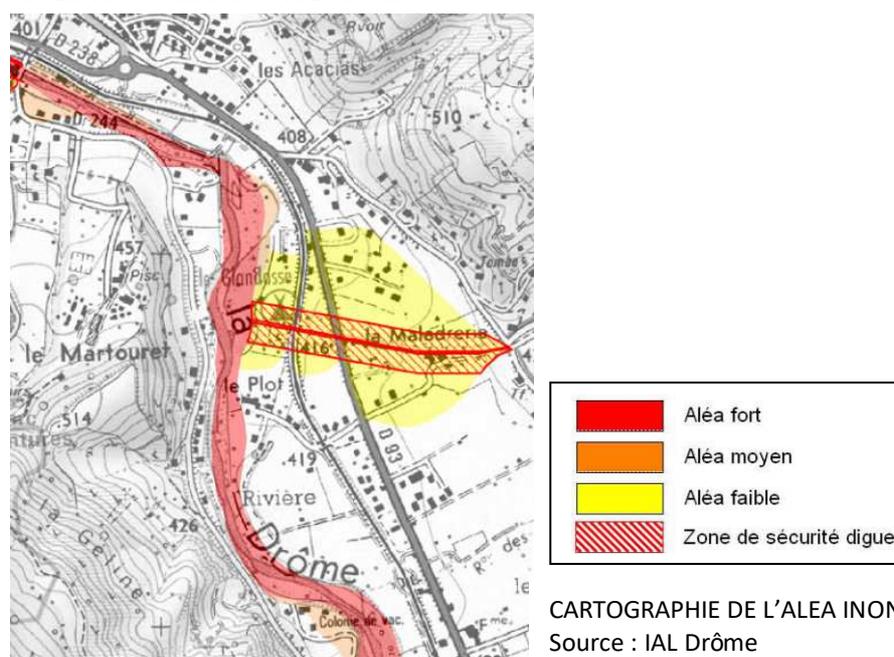
Caractéristiques hydrologiques

Des données de débits de crue et d'étiage sont disponibles pour la Drôme et le Bez.

	Surface BV km ²	Crue décennale m ³ /s	Crue centennale m ³ /s	Débit d'étiage 5ans m ³ /s
La Drôme au pont de la Griotte	677	215	450	1.15
Le Bez	269	90	195	0.39

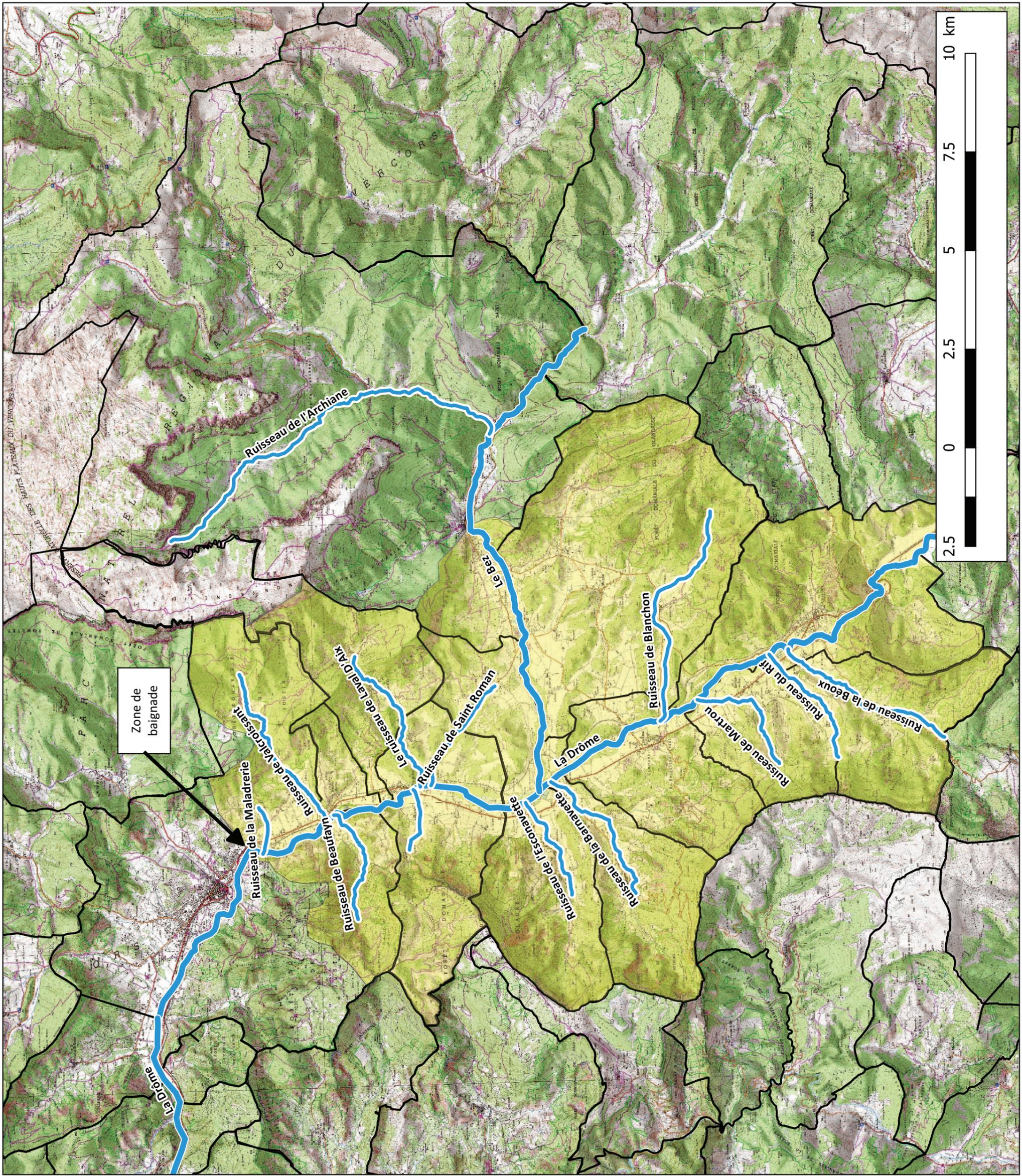
Risque inondation

Le site de baignade se trouve en zone inondable de la Drôme.



CARTOGRAPHIE DE L'ALEA INONDATION
Source : IAL Drôme

Voir document page suivante :
Hydrologie



Actualisation du profil de baignade
ZONE AMONT DIE
 Commune de DIE
 HYDROLOGIE
 1 / 90 000

- LEGENDE**
- Aire d'étude
 - La Drôme
 - Affluents de la Drôme
 - Limites communales

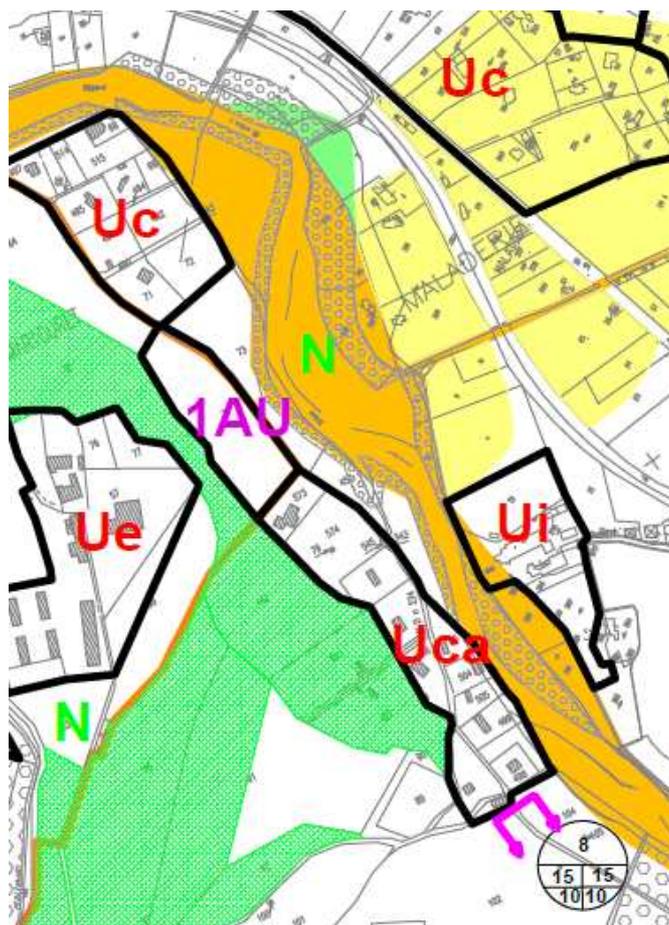


2.3/ EVOLUTIONS DU SITE DANS LE FUTUR

La zone de baignade est classée en zone N du PLU (Plan Local de l'Urbanisme), ainsi que le Camping du Glandasse.

Il s'agit d'une zone naturelle et forestière, à protéger en raison notamment de la valeur des espaces forestiers et naturels, de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

La zone N comporte un secteur soumis au risque d'inondation de la Drôme et de ses affluents limitant les possibilités de construction.



EXTRAIT DU PLU DE DIE

Des zones Ui, Uca, 1AU et Uc sont proches de la zone de baignade.

La zone Ui correspond majoritairement à l'entreprise PUILLET. Il s'agit d'une zone équipée à vocation d'activités économiques. Il y aurait éventuellement une possibilité d'extension.

La zone 1AU se situe au-dessus de la RD, en contrebas du Martouret. Il s'agit d'une zone destinée à être ouverte à l'urbanisation, non constructibles en l'état actuel du PLU. A vocation multifonctionnelle à dominante résidentielle, elle peut être urbanisée à l'occasion d'une révision ou d'une modification du PLU. Pour donner une idée du potentiel de constructions, la zone 1Au a une surface de 7500 m² environ.



VUE SUR LA ZONE Ui



VUE SUR LA ZONE 1AU

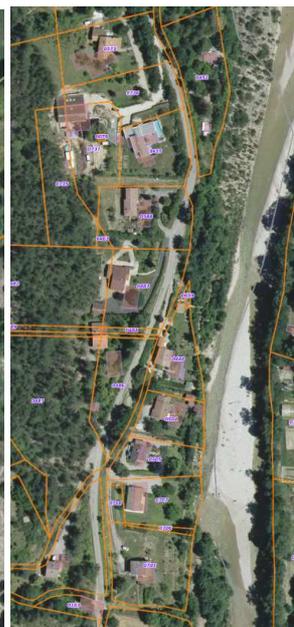
Source : Géoportail – IGN

Les zones Uc et Uca sont des zones urbaines correspondant à la périphérie du bourg à dominante pavillonnaire avec des densités moins importantes. A vocation principale d'habitat, elle peut accueillir des activités économiques compatibles avec les fonctions résidentielles. Le sous-secteur UCa est non desservi par le réseau collectif d'assainissement et sera constructible au fur et à mesure de la réalisation de ce réseau.

La zone UC est déjà majoritairement construite. Elle pourrait accueillir 1 à 3 constructions supplémentaires a priori. La zone UCa est majoritairement construite.



VUE SUR LA ZONE Uc



VUE SUR LA ZONE Uca

Source : Géoportail – IGN

La zone de baignade elle-même est protégée du fait d'un classement en zone N du PLU. Cette protection est renforcée car elle se trouve en zone inondable. Les secteurs avoisinants comportent des possibilités d'urbanisation. Cette nouvelle urbanisation sera raccordée au réseau d'eaux usées communal ce qui limite fortement le risque de pollution de la zone de baignade.

3/ ANALYSE DE LA QUALITE DE L'EAU DE BAINADE

3.1/ REGLEMENTATION

L'ancienne directive 76/160/CEE a été remplacée par la directive 2006/7/CE de février 2006, applicable depuis la saison de baignade 2013. Cette directive oblige les états membres de l'Union Européenne à surveiller, classer, gérer la qualité des eaux de baignade et fournir les informations au public. Les évolutions apportées concernent notamment les paramètres de qualité sanitaire et l'information au public. Cette directive renforce également le principe de gestion des eaux de baignade en introduisant un « profil » des eaux de baignade qui permet de mieux gérer, de manière préventive, les contaminations éventuelles du site de baignade. Cette directive est transcrite en droit français dans le Code de la santé Publique (articles D.1332-14 à D.1332-38-1). Le contrôle de la qualité des eaux de baignade est exercé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Au minimum 4 prélèvements doivent être réalisés par saison et le délai entre 2 prélèvements ne doit pas être supérieur à 1 mois. Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés au titre du contrôle sanitaire des eaux par le ministère chargé de la Santé. Seuls 2 paramètres sont à contrôler et analyser : les Entérocoques intestinaux et les *Escherichia coli* (paramètres microbiologiques). Leur présence indique l'existence d'une contamination fécale : ils sont en effet présents dans l'intestin de l'homme et des animaux. Ces germes sont faciles à identifier et connus pour être accompagnés, dans les milieux où ils sont abondants, par des germes pathogènes, c'est-à-dire pouvant engendrer des maladies. Selon les résultats des analyses effectuées sur une période de 4 ans, on attribue à l'eau de baignade une des 4 classes de qualité suivantes : insuffisante, suffisante, bonne ou excellente.

- *Escherichia coli* (valeur guide = 100, valeur impérative = 2000),
- Entérocoques (valeur guide = 100, pas de valeur impérative).

Les normes à respecter en matière de qualité baignade sont indiquées dans le tableau suivant :

Classement des eaux de baignades (selon l'annexe I de la nouvelle directive 2006/7/CE)

Pour les eaux intérieures (eaux douces)

	Paramètre	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Méthodes de référence pour l'analyse
1	Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)	200 *	400 *	330 **	ISO 7899-1 ou ISO 7899-2
2	<i>Escherichia coli</i> (UFC/100ml)	500 *	1000 *	900 **	ISO 9308-3 ou ISO 9308-1

* Evaluation au 95^e percentile.

** Evaluation au 90^e percentile.

Entérocoques intestinaux					
E s c h e r i c h i a c o l i		Percentile 95 < 200	200 < Percentile 95 < 400	Percentile 95 > 400 et Percentile 90 < 330	Percentile 90 > 330
	Percentile 95 < 500	Excellente	Bonne	Suffisante	Insuffisante
	500 < Percentile 95 < 1000	Bonne	Bonne	Suffisante	Insuffisante
	Percentile 95 > 1000 et Percentile 90 < 900	Suffisante	Suffisante	Suffisante	Insuffisante
	Percentile 90 > 900	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante	Insuffisante

Les normes de qualité des eaux douces sont différentes de celles des eaux de mer et plus sévères que celles fixées par la directive précédente. Ces normes sont basées sur des études montrant qu'une eau respectant ces normes permet d'offrir au public une baignade sans risque significatif pour leur santé. Les eaux de qualité excellente, bonne ou suffisante sont conformes à la directive. Les eaux de qualité insuffisante peuvent rester temporairement conformes à la directive si des mesures de gestion sont prises telles que l'identification des causes de cette mauvaise qualité, des mesures pour réduire la pollution, l'interdiction ou l'avis déconseillant la baignade. Cependant, si la qualité est insuffisante

pendant 5 années consécutives, une interdiction de baignade doit être prononcée et il est considéré que ces eaux sont définitivement non conformes.

La directive prévoit également la réalisation d'un contrôle visuel pour détecter la présence de résidus goudronneux, de verre ou de plastique, d'une surveillance des cyanobactéries, des macroalgues et du phytoplancton et des mesures de gestion en cas de prolifération algale, mais ces éléments ne sont pas pris en compte dans le classement.

3.2/ RESULTATS DES CONTROLES

3.2.1/ Historique de la qualité de l'eau de baignade

Cinq prélèvements sont réalisés par saison, 1 en juin, 2 en juillet et 2 en août. Le tableau suivant indique l'historique du classement de la qualité de l'eau depuis 2010.

ANNEES	CLASSEMENT QUALITE
Ancien classement	
2010	A - Eau de bonne qualité
2011	B - Eau de qualité moyenne
2012	A - Eau de bonne qualité
Nouveau classement	
2013	Qualité excellente
2014	Qualité excellente
2015	Qualité excellente
2016	Qualité excellente
2017	Qualité excellente
2018	Qualité excellente
2019	Qualité excellente
2020	Qualité excellente
2021	Qualité excellente
2022	Qualité excellente

Depuis l'instauration du nouveau classement en 2013, la qualité de l'eau a été excellente.

Le document page suivante indique les résultats bactériologiques et la transparence Secchi des analyses effectuées depuis 2010.

Voir document page suivante :

Résultats des analyses ARS – 2010 à 2022

3.2.2/ Paramètres de contrôle de la qualité baignade

Paramètres microbiologiques

Les analyses microbiologiques effectuées concernent la mesure des germes (bactéries) témoins de contamination fécale. Ces micro-organismes sont normalement présents dans la flore intestinale des mammifères et de l'homme en particulier. Leur présence dans l'eau témoigne de la contamination fécale des zones de baignade. Ils constituent ainsi un indicateur du niveau de pollution par des eaux usées et traduisent la probabilité de présence de germes pathogènes. Plus ces germes sont présents en quantité importante, plus le risque sanitaire augmente. Les germes recherchés sont les *Escherichia coli* et les Entérocoques intestinaux.

La présence d'*Escherichia coli* dans les eaux traduit une contamination récente alors que la présence d'Entérocoques intestinaux est plus associée à une contamination ancienne des eaux.

RESULTATS DES ANALYSES ARS - 2010 à 2022

DATE	TRANSPARENCE SECCHI	ESCHERICHIA COLI	ENTEROCOQUES INTESTINAUX	HEURE DU PRELEVEMENT	CLASSEMENT QUALITE
Ancien classement					
2010					
21/06/2010	>1	30	15	13h50	Bonne
06/07/2010	1	30	0	11h45	Bonne
20/07/2010	1	61	46	11h35	Bonne
04/08/2010	1	94	0	11h45	Bonne
17/08/2010	>1	0	0	12h15	Bonne
2011					
16/06/2011	1	30	45	13h45	Bonne
05/07/2011	>1	61	30	12h30	Bonne
28/07/2011	>1	347	94	12h45	Moyen
03/08/2011	>1	160	30	12h45	Moyen
17/08/2011	>1	77	15	12h45	Bonne
2012					
14/06/2012	>1	15	<15	13h10	Bonne
10/07/2012	>1	77	15	11h50	Bonne
17/07/2012	>1	30	30	12h50	Bonne
10/08/2012	>1	61	30	12h00	Bonne
22/08/2012	>1	61	46	12h00	Bonne
Nouveau classement					
2013					
17/06/2013	>1	15	15	13h30	Bonne
16/07/2013	>1	<15	<15	12h10	Bonne
26/07/2013	>1	30	127	12h16	Suffisante
05/08/2013	>1	94	77	12h08	Bonne
22/08/2013	>1	45	<15	11h57	Bonne
2014					
11/06/2014	>1	15	15	12h30	Bonne
16/07/2014	>1	77	<15	12h33	Bonne
28/07/2014	>1	30	126	12h19	Suffisante
08/08/2014	>1	30	77	11h55	Bonne
18/08/2014	>1	15	93	11h40	Bonne
25/08/2014	>1	94	30	11h34	Bonne
2015					
22/06/2015	>1	<15	46	12h45	Bonne
06/07/2015	>1	30	30	12h25	Bonne
21/07/2015	>1	<15	61	14h49	Bonne
06/08/2015	>1	15	77	12h40	Bonne
19/08/2015	>1	15	<15	12h37	Bonne
2016					
23/06/2016	<1	109	30	11h49	Suffisante
04/07/2016	>1	46	15	12h06	Bonne
21/07/2016	>1	30	15	13h25	Bonne
04/08/2016	<1	160	15	12h19	Suffisante
16/08/2016	>1	160	15	12h09	Suffisante

2017					
12/06/2017	>1	94	61	12h06	Bonne
04/07/2017	>1	94	30	11h48	Bonne
17/07/2017	>1	46	15	12h14	Bonne
01/08/2017	>1	77	30	12h50	Bonne
16/08/2017	>1	94	15	14h08	Bonne
2018					
19/06/2018	>1	30	30	12h15	Bonne
03/07/2018	>1	77	15	12h22	Bonne
19/07/2018	>1	30	<15	12h27	Bonne
01/08/2018	>1	15	61	12h02	Bonne
16/08/2018	0.7	932	161	11h58	Suffisante
2019					
20/06/2019	1	30	45	12h05	Bonne
05/07/2019	1	30	61	11h50	Bonne
16/07/2019	1	<15	15	11h49	Bonne
05/08/2019	1	46	30	11h50	Bonne
23/08/2019	>1	61	15	12h24	Bonne
2020					
16/06/2020	1	30	15	11h51	Bonne
09/07/2020	1	30	15	12h01	Bonne
21/07/2020	1	77	30	11h39	Bonne
05/08/2020	1	77	<15	12h01	Bonne
21/08/2020	1	61	77	11h52	Bonne
2021					
14/06/2021	1	<15	15	11h43	Bonne
05/07/2021	1	30	30	11h58	Bonne
23/07/2021	>1	94	15	12h00	Bonne
03/08/2021	<1	92	77	12h08	Bonne
17/08/2021	1	15	<15	12h29	Bonne
2022					
14/06/2022	1	<15	<15	12h04	Bonne
04/07/2022	1	144	46	11h52	Suffisante
18/07/2022	1	30	30	12h19	Bonne
01/08/2022	1	45	77	11h54	Bonne
16/08/2022	1	30	110	12h03	Suffisante
2023					
19/06/2023	1	15	30	/	Bonne
03/07/2023	1	15	30	/	Bonne

Escherichia coli

Escherichia coli est le seul membre du groupe de Coliformes totaux que l'on trouve exclusivement dans les intestins des mammifères, dont les humains. Sa présence signifie une contamination par des matières fécales pouvant contenir des micro-organismes pathogènes responsables de maladie comme des bactéries, des virus et des parasites.

Le tableau suivant indique la répartition des résultats des analyses depuis 2010.

	Nombre d'analyses	%
0 à 99 UFC/100 ml - Inférieur à la valeur guide	59	89.4
100 à 200 UFC / 100 ml	5	7.6
200 à 300 UFC / 100 ml	0	0
300 à 400 UFC / 100 ml	1	1.5
400 à 500 UFC / 100 ml	0	0
500 à 1000 UFC / 100 ml	1	1.5
1000 à 2000 UFC / 100 ml	0	0
> 2000 UFC / 100 ml - Supérieur à la valeur impérative	0	0
TOTAL	66	100

98,5 % des concentrations en Escherichia coli sont comprises entre 0 et 500 UFC / 100 ml (excellente qualité).

1,5 % des concentrations en Escherichia coli sont supérieures à 500 UFC / 100 ml c'est-à-dire en deçà d'une bonne qualité. Aucune valeur ne dépasse la valeur impérative de 2000 UFC / 100 ml.

Entérocoques intestinaux

Le tableau suivant indique la répartition des résultats des analyses.

	Nombre d'analyses	%
0 à 99 UFC/100 ml - Inférieur à la valeur guide	62	93.9
100 à 200 UFC / 100 ml	4	6.1
200 à 300 UFC / 100 ml	0	0
300 à 400 UFC / 100 ml	0	0
400 à 500 UFC / 100 ml	0	0
500 à 1000 UFC / 100 ml	0	0
TOTAL	66	100

93,9% des concentrations sont inférieures à la valeur guide.

100 % des concentrations en Entérocoques intestinaux sont comprises entre 0 et 200 UFC / 100 ml (excellente qualité).

Il n'y a pas de valeur supérieure à 161 UFC / 100 ml.

Turbidité

Des mesures de transparence Secchi sont effectuées au moment des prélèvements d'eau pour les analyses.

Un disque Secchi est un dispositif permettant de mesurer la transparence ou la turbidité de l'eau. Cette mesure simple et rapide détermine la profondeur de la zone euphotique (profondeur d'eau exposée à une lumière suffisante pour que la photosynthèse se produise). Plusieurs facteurs peuvent réduire la transparence de l'eau. En plus de l'intensité lumineuse, la quantité et la nature des matières et des substances que l'on y trouve jouent un rôle important. Celles-ci peuvent être d'origine minérale (sable, limons, argile, ...) ou organique (algues microscopiques,...).

Bien que plusieurs facteurs puissent influencer la transparence de l'eau, on observe que celle-ci diminue en fonction de l'augmentation de la quantité d'algues en suspension. Généralement, plus la transparence de Secchi est faible, plus une eau est eutrophisée.

Le tableau suivant indique la répartition des résultats des mesures.

Transparence Secchi en m	Nombre d'analyses	%
0.7	1	1.5
>1	41	62.1
1	21	31.8
<1	3	4.6
TOTAL	66	100

63,6% des mesures indiquent une profondeur de Secchi inférieure à 1 m ce qui aurait tendance à correspondre à une eau eutrophisée dans laquelle des algues en suspension devraient être bien développées. Or, ce n'est pas le cas dans la zone de baignade de Die amont. La turbidité de l'eau est liée à la nature géologique du bassin versant drainé par la Drôme, principalement constitué de marnes et de calcaires marneux. Le tableau suivant indique les principales formations géologiques présentes dans le bassin versant de la Drôme.

Etages géologiques	Abréviation	Formation
Callovien supérieur	J4	Puissante série de marnes schisteuses de teinte sombre
Argovien	J5	Alternance très épaisse de marnes et de calcaires marneux
Rauracien	J6	Succession de calcaires et calcaires marneux
Thitonique	J9-8b	Forte falaise calcaire
Berriasien	n1	Calcaires blancs
Valanginien	n2	Marnes gris bleuté
Hauterivien	n3	Gros bancs de calcaires roux
Barrémien et Bédoulien	n 5-4	Calcaires

Les marnes sont une formation intermédiaire entre les calcaires et les argiles. Elles sont friables en surface et s'érodent facilement. Elles sont à l'origine d'un apport important de « fines » ou d'argile dans l'eau et elles se déposent dans le fond de la rivière. L'eau de la rivière se trouble dès que quelqu'un marche dedans ou en cas de débit important car les « fines » sont remises en suspension.

L'eau du site de baignade de Die amont est turbide naturellement. Il n'y a pas de développement d'une végétation immergée ou d'algues.

Résidus goudronneux, verre, plastique, cyanobactéries, macroalgues et phytoplancton

Un contrôle visuel des résidus goudronneux, verre, plastique, cyanobactéries, macroalgues et phytoplancton est réalisé lors des prélèvements.

Ces éléments ne sont pas recensés sur le site de baignade.

4/ IDENTIFICATION ET INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION

4.1/ AIRE D'ETUDE

Aire d'étude géographique

Le guide national pour l'élaboration d'un profil de baignade demande que soient pris en compte les rejets situés de telle manière que le temps de transfert jusqu'à la zone de baignade soit inférieur à 10 heures. Dans le profil initial, le temps de transfert a été calculé en fonction de la vitesse de l'eau dans la rivière qui est de 0,5 m/s en période d'étiage et de 3 à 4 m/s en période de crue. Quelques personnes se baignent encore en début d'épisodes pluvieux mais dès que la pluie se fait intense, la rivière est désertée, d'autant si l'orage s'accompagne d'éclairs. La vitesse en période d'étiage a été retenue pour déterminer l'aire d'étude. Une durée de 10 heures correspond à une distance de 18 km.

L'aire d'étude couvre les communes de :

- Barnave,
- Châtillon en Diois (ex communes de Châtillon en Diois et Treschenu Creyers),
- Une partie de la commune de Die,
- Laval d'Aix,
- Luc en Diois,
- Menglon,
- Montlaur en Diois,
- Montmaur en Diois,
- Poyols,
- Recoubeau-Jansac,
- Saint Roman,
- Solaure en Diois (ex communes de Molières-Glandaz et Aix en Diois).

La zone d'étude regroupe les centres urbains les plus importants du Diois médian et du haut Diois. Le secteur situé en amont de Luc en Diois et de Châtillon en Diois correspond à la tête du bassin versant de la Drôme dans lequel l'environnement rural et naturel est prédominant. Les sources principales de pollution sont agricoles et domestiques. Les villages tels Charens, Mison, Lesches en Diois et Beaurières sont de petite taille. Du fait d'un positionnement géographique en retrait de la rivière Drôme, excepté pour le village de Valdrôme, le temps de transfert d'une pollution éventuelle est allongé.

Compte tenu de ces éléments, le périmètre de l'aire d'étude est pertinent.

Sources de pollution

Les paramètres de qualité d'une eau de baignade concernent les Escherichia coli et les Entérocoques fécaux. Ces deux bactéries sont présents dans la flore intestinale des mammifères et de l'homme en particulier. Ils constituent un indicateur du niveau de pollution de l'eau par des eaux usées. Les sources d'apport peuvent être :

- le développement urbain,
- l'assainissement collectif et les déversoirs d'orage,
- l'assainissement non collectif,
- les activités présentes dans le périmètre de l'aire d'étude, notamment les élevages agricoles,
- une pollution accidentelle,
- la fréquentation animale.

4.2/ LE DEVELOPPEMENT URBAIN

L'aire d'étude regroupe 11 communes entières et une partie de la commune de Die. La majorité de la partie urbaine de Die se trouve hors aire d'étude.

L'occupation du sol de l'aire d'étude est majoritairement naturelle avec 60% de forêt et 35% environ de zones agricoles (cultures, pâturages, ...). L'urbanisation occupe 3 à 5 % de l'espace. Les communes de Châtillon en Diois et Luc en Diois font figure de pôles urbains. La partie urbanisée de Die se trouve en aval de la zone de baignade et donc hors de l'aire d'étude.

Le tableau suivant indique l'évolution de la population par rapport au profil initial. Les données de la population actuelle sont issues des données INSEE (population 2019).

Commune	Superficie km ²	Population (2008-2009)	Population (2019)	Evolution
SOLAURE EN DIOIS	19.4	476	428	- 48
LAVAL D'AIX	20.05	114	116	+ 2
SAINT ROMAN	7.1	160	215	+ 55
CHATILLON EN DIOIS	110.06	697	666	- 31
MENGLON	36.5	398	534	+ 136
MONTMAUR EN DIOIS	12.8	80	85	+ 5
BARNAVE	13.06	158	201	+ 43
RECOUBEAU-JANSAC	12.96	237	260	+ 23
MONTLAUR EN DIOIS	9.72	150	143	- 7
POYOLS	13.4	79	72	- 7
LUC EN DIOIS	23.49	533	538	+ 5
TOTAL	278.54	3082	3258	+ 176

La population de l'aire d'étude a augmenté de 5,7% (176 personnes supplémentaires) en 10 ans. La population des communes de Solaure en Diois, Châtillon en Diois, Montlaur en Diois et Poyols a régressé. La population des autres communes a augmenté. A noter cependant que le dernier recensement de l'INSEE date de 2019, avant la covid. La situation a pu évoluer depuis mais il faudra attendre le prochain recensement pour le savoir.

La densité de l'aire d'étude reste faible (11,7 habitants/km²) comparé à la moyenne départementale (79,1 habitants/km²). Les zones urbanisées de l'aire d'étude se déclinent en village et hameau de taille modeste. L'habitat dispersé est important.

Le développement urbain n'est pas à l'origine d'une augmentation des risques de pollution du site de baignade.

Voir document page suivante :

Localisation des communes et des secteurs urbains

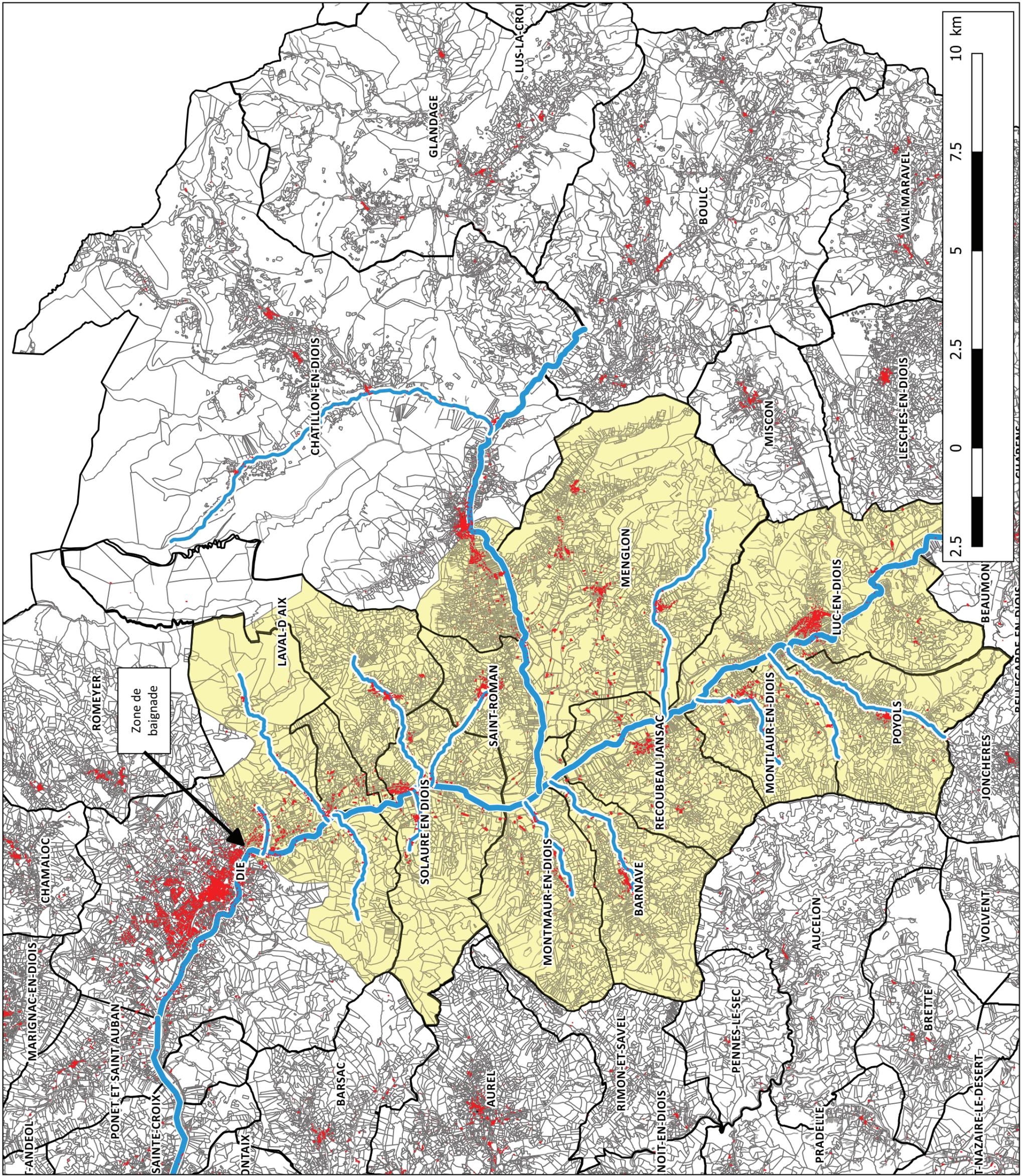
Actualisation du profil de baignade
ZONE AMONT DIE
 Commune de DIE
**LOCALISATION DES COMMUNES
 ET DES SECTEURS URBAINS**
 1 / 90 000

LEGENDE

- Aire d'étude
- Parcelles cadastrales
- Habitation/Logement/Bâtiment
- Limites communales
- Rivière et ruisseaux



© IGN



4.3/ L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'analyse de l'évolution de l'assainissement collectif dans les différentes communes a été étudiée à partir des données du SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) et de données collectées en mairie lorsqu'il n'y a pas de suivi SATESE.

Rappel : la station d'épuration de Die se trouve en aval du site de baignade. Elle n'a donc aucune incidence sur celui-ci.

4.3.1/ Commune de Barnave

Etat profil initial	<p>La commune de Barnave est dotée d'un réseau d'assainissement séparatif.</p> <p>La station d'épuration est de type filtres plantés de roseaux.</p> <p>Les eaux traitées sont infiltrées afin de respecter l'objectif de qualité baignade du SAGE Drôme.</p> <p>Station d'épuration de 320 EH</p>
----------------------------	--

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont infiltrées à proximité de la Barnavette qui conflue dans la Drôme à 2,8 km en aval du site de la station d'épuration

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en avril 2008, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 18/04/2016 : charge hydraulique de 67 EH et organique de 37 EH – Charge entrante inférieure à 30% de la capacité nominale de la station – Eaux claires parasites estimées à 4% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 29/09/2016 : entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 11/05/2017 : entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/09/2017 : rejet de mauvaise qualité
- visite du 08/10/2018 : charge hydraulique de 163 EH et organique de 93 EH – Eaux claires parasites estimées à 24% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 28/06/2018 : arrivée important de graisses – Rejet de très bonne qualité
- visite du 13/06/2019 : rejet de bonne qualité
- visite du 07/17/2019 : rejet de bonne qualité
- visite du 01/07/2020 : charge hydraulique de 117 EH et organique de 51 EH – Rejet de bonne qualité
- visite du 29/04/2021 : rejet de bonne qualité – Projet d'installation d'un dégrilleur automatique
- visite du 07/09/2021 : installation du dégrilleur automatique – Rejet de bonne qualité
- visite du 10/03/2022 : bon entretien – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/09/2022 : charge hydraulique de 111 EH et organique de 33 EH – Rejet de bonne qualité
- visite du 23/02/2023 : charge hydraulique de 46 EH – Rejet de bonne qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : installation d'un dégrilleur automatique

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : les comptes-rendus du SATESE mettent en évidence que la station fonctionne au plus haut à 50% de sa capacité nominale. De nouveaux logements peuvent être raccordés à la station d'épuration

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi et de la station d'épuration

- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

4.3.2/ Commune de Châtillon en Diois

La commune de Châtillon en Diois comporte 5 stations d'épuration : au village de Châtillon en Diois, à Benevise, à Menée, aux Nonières et à Mensac. Les 4 dernières correspondent à l'ancienne commune de Treschenu-Creyers qui n'est pas comprise dans l'aire d'étude. Les éléments suivants concernent uniquement la station d'épuration du village de Châtillon en Diois.

Etat profil initial	<p>Les caractéristiques du réseau d'assainissement sont mal connues.</p> <p>La commune de Châtillon en Diois est en train de réaliser un diagnostic de réseau.</p> <p>Le système de collecte est en grande partie unitaire et comporte des déversoirs d'orage.</p> <p>Un lagunage naturel épure les eaux usées avant rejet dans le Bez.</p> <p>Station d'épuration de 1 883 EH</p>
----------------------------	--

DISTANCE DE LA STATION D'ÉPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : le rejet s'effectue à 50 ml environ du Bez. Ce dernier conflue dans la Drôme 5,5 km en aval

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en juin 2001, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 30/05/2016 : charge hydraulique de 7 712 EH et organique de 212 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 83% de la charge hydraulique – Entretien satisfaisant – Rejet de bonne qualité
- visite du 22/08/2016 : charge hydraulique de 6 765 EH et organique de 727 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 15/05/2017 : charge hydraulique de 2 010 EH et organique de 135 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 63% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 03/07/2017 : charge hydraulique de 2 120 EH et organique de 355 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 01/10/2018 : charge hydraulique de 626 EH – Eaux claires parasites estimées à 53% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 30/05/2018 : charge hydraulique de 1 946 EH et organique de 365 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 63% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 08/07/2019 : charge hydraulique eaux usées strictes de 820 EH et organique de 335 EH – Eaux claires parasites estimées à 57% de la charge hydraulique – Entretien satisfaisant – Rejet de bonne qualité
- visite du 24/07/2019 : charge hydraulique de 2 562 EH et organique de 679 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique de la station d'épuration – Eaux claires parasites estimées à 72,6% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 22/07/2020 : charge hydraulique de 1 647 EH et organique de 861 EH – Eaux claires parasites estimées à 72% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 19/07/2021 : charge hydraulique de 2 926 EH et organique de 527 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 50% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité

- visite du 04/08/2021 : charge hydraulique de 2 670 EH et organique de 481 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Rejet de qualité moyenne
- visite du 20/10/2021 : charge hydraulique de 985 EH et organique de 211 EH – Rejet de bonne qualité – Résultat bathymétrie : taux d'envasement moyen de 20 % – Le curage n'est pas à faire dans l'immédiat
- visite du 10/06/2022 : charge hydraulique de 4 560 EH et organique de 950 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 04/07/2022 : charge hydraulique de 512 EH et organique de 102 EH – Rejet de bonne qualité
- visite du 01/08/2022 : charge hydraulique de 2 341 EH et organique de 591 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 30% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : le schéma d'assainissement a été mis à jour en 2019 et approuvé en 2020 (la partie Treschenu Creyers dispose d'un schéma approuvé en 2016). Le réseau d'assainissement principal de Châtillon en Diois est en cours de renouvellement.

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : les comptes-rendus du SATESE indiquent que la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration est fréquemment dépassée mais cela est dû à la présence d'eaux claires parasites. Si cette problématique est résolue, la capacité de la station d'épuration est suffisante pour accueillir les effluents de nouveaux logements.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation
- Renouvellement du réseau d'assainissement principal de Châtillon en Diois

4.3.3/ Commune de Die

Le système d'assainissement de la commune de Die se trouve principalement en aval de la zone de baignade. Les éléments sensibles se trouvant en amont sont :

- le poste de relevage du Plot
Les éventuels déversements du by-pass sont infiltrés dans les alluvions. Ces déversements sont exceptionnels car, en cas de problème, le réseau d'eaux usées du restaurant du camping déborde en premier, avant le by-pass du poste de relevage, ce qui laisse le temps aux agents techniques de la ville de Die d'intervenir dans la majorité des cas avant le débordement du PR. Ces problèmes sont généralement résolus par le nettoyage des pompes et des sondes,
- le poste de relevage de la Géline.
Ce PR ne connaît pas de débordements actuellement car la sortie du by-pass est plus haute que les tabourets du réseau d'eaux usées. En cas de problème, les débordements s'effectuent par les tabourets et les propriétaires privés alertent la mairie. Ce PR ne comporte que des poires, pas de sonde, il n'y a donc pas de possibilité d'alerte actuellement. Des débordements ont lieu car le diamètre du PR est trop petit ce qui fait coïncider les poires qui ne déclenchent plus les pompes.

MESURES ASSURANT LE NON-DEBORDEMENT DES POSTES DE RELEVAGE :

- le PR du Plot fait l'objet d'une visite 1 fois par semaine toute l'année et cette fréquence est portée à 2 fois par semaine en Juillet et Août. Lors de cette visite, il est vérifié que le by-pass ne déborde pas,

- le PR de la Géline fait l'objet d'une visite 1 fois tous les 15 jours environ toute l'année et cette fréquence est portée à 1 fois par semaine en été. Lors de cette visite, il est vérifié que le by-pass ne déborde pas,
- l'installation d'une sonde piézométrique est prévue dans le PR de la Géline d'ici fin juillet 2023. Elle permettra la commande des pompes de manière beaucoup plus fiable.

4.3.4/ Commune de Laval d'Aix

Etat profil initial	La commune Laval d'Aix comporte un réseau d'assainissement et une station d'épuration de type Eparco qui connaît des problèmes de fonctionnement lié à la présence d'eaux claires parasites en quantité importante. Station d'épuration de 150 EH
----------------------------	--

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont infiltrées à proximité du ruisseau de La Doux qui conflue dans la Drôme à 2 km en aval du site de la station d'épuration

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en avril 2001, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 10/03/2016 : personne le jour de la visite, la station n'a pas pu être contrôlée
- visite du 03/08/2016 : pas de prélèvement des eaux traitées car infiltration – Entrée : charge hydraulique de 117 EH et organique de 110 EH – By-pass régulier d'une partie des effluents – Efficacité des travaux de mise en séparatif (part d'eaux claires parasites très faible)
- visite du 23/03/2017 : arrivée de graviers en tête de station – Colmatage du préfiltre toujours régulier
- visite du 12/04/2018 : dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Diminution de la part des eaux claires parasites – Préfiltre colmaté
- visite du 22/11/2018 : personne le jour de la visite, la station n'a pas pu être contrôlée
- visite du 24/06/2019 : dysfonctionnements persistants (arrivée de graviers, bouchons réguliers en tête de station, by-pass d'une partie des effluents) – Taux de boues de 25% au niveau de la fosse septique
- visite du 05/12/2019 : volume d'effluent entrant élevé qui génère des dysfonctionnements (by-pass fréquents, colmatage régulier du préfiltre)
- visite du 28/09/2020 : charge hydraulique en entrée de 42 EH – Nettoyage complet avec vidange de la fosse – Bonne qualité de l'effluent en sortie
- visite du 05/07/2021 : charge hydraulique en entrée de 107 EH – Colmatage du préfiltre et des filtres à sable malgré un entretien sérieux et régulier – Mauvaise qualité de l'effluent en sortie
- visite du 21/04/2022 : charge hydraulique en entrée de 88 EH – Colmatage du préfiltre et des filtres à sable malgré un entretien sérieux et régulier – Projet de renouveler la station d'épuration – Mauvaise qualité de l'effluent en sortie
- visite du 17/11/2022 : pas d'amélioration de l'état de la station d'épuration – Colmatage définitif des filtres à sable – Projet de renouveler la station d'épuration – Qualité médiocre de l'effluent en sortie

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : la station d'épuration existante présente plusieurs dysfonctionnements qui engendrent un rejet d'eaux usées brutes par temps sec dans le milieu naturel. Son état s'est fortement dégradé. Un projet de renouvellement de la station d'épuration est en cours. Les travaux devraient commencer en 2024.

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est en cours d'élaboration. Le projet de renouvellement de la station d'épuration tiendra compte du développement urbain futur.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi SATESE de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation, vidange à une fréquence adéquate de la fosse toutes eaux
- Projet de renouvellement de la station d'épuration en 2024

4.3.5/ Commune de Luc en Diois

Etat profil initial	La commune de Luc en Diois comporte un réseau d'assainissement majoritairement unitaire qui compte 3 poste de refoulement chacun accompagné d'un déversoir d'orage. La mise en séparatif du réseau est prévu au fur et à mesure des tranches de travaux de traverse. L'ouvrage d'épuration est de type lagunage naturel. Il se rejette à proximité de la Drôme. Station d'épuration de 1600 EH
----------------------------	---

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : le rejet s'effectue dans un fossé à 80 ml de la confluence avec la Drôme

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en juin 2001, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 30/07/2018 : charge hydraulique de 633 EH et organique de 106 EH – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires – La qualité baignade n'est pas respectée pour le paramètre Entérocoques
- visite du 01/10/2018 : charge hydraulique de 765 EH et organique de 113 EH – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires – Forte dilution par des eaux claires parasites en entrée de station – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires
- visite du 08/07/2019 : charge hydraulique de 467 EH et organique de 77 EH – Intrusion d'eaux claires parasites – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires mis à part le rendement épuratoires des MES
- visite du 24/07/2019 : charge hydraulique de 1121 EH et organique de 446 EH – Intrusion d'eaux claires parasites – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires – Entretien sérieux
- visite du 10/06/2020 : charge hydraulique de 2273 EH et organique de 188 EH – Dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Intrusion d'eaux claires parasites – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires
- visite du 23/07/2020 : charge hydraulique de 2623 EH et organique de 269 EH – Dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Intrusion d'eaux claires parasites estimée à 75% de la charge hydraulique – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires sauf pour le paramètre MES – Entretien sérieux
- visite du 19/07/2021 : charge hydraulique de 2193 EH et organique de 701 EH – Dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Intrusion d'eaux claires parasites – Entretien du poste de relevage insuffisant qui entraîne un déversement brut d'eaux usées dans le milieu naturel
- visite du 04/08/2021 : charge hydraulique de 2569 EH et organique de 822 EH – Dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Intrusion d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires

- visite du 21/10/2021 : visite spécifique à l'évaluation des hauteurs de boues dans les lagunes
 - Accumulation moyenne de 18% dans le bassin 1 et de 14% dans le bassin 2 – déclenchement d'une opération de curage à partir de 30%
- visite du 04/07/2022 : charge hydraulique de 698 EH et organique de 162 EH – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires
- visite du 01/08/2022 : charge hydraulique de 1240 EH et organique de 335 EH – Le rejet satisfait aux exigences épuratoires – Entretien sérieux du poste de relevage

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : la commune de Luc en Diois s'est lancée dans des travaux de mise en séparatif de la traverse du village. Deux tranches ont déjà été réalisées, la dernière doit avoir lieu en 2024. Elle envisage de réaliser une actualisation de son schéma d'assainissement avec réalisation d'un diagnostic de réseaux prochainement.

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : la commune de Luc en Diois estime, dans les 10 prochaines années, en étant très optimiste, le développement de 30 nouveaux logements. En comptant 2,5 personnes par logement, la population supplémentaire serait de 75 personnes. En comptant un ratio de consommation d'eau de 100 litres/jour/personne, cette population équivaut à 50 EH supplémentaire. La plus forte charge organique mesurée par le SATESE est de 822 EH en eaux usées strictes (hors eaux claires parasites). En ajoutant la population supplémentaire prévisionnelle de Luc, on obtient 872 EH. Il reste 728 EH pour atteindre la capacité nominale du lagunage d'un point de vue organique ce qui laisse toute latitude de développement à la commune de Poyols qui est raccordée sur le lagunage.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation
- Luc en Diois : réalisation de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement avec prochaine tranche en 2024 (réduction des eaux claires parasites) et actualisation du schéma d'assainissement avec réalisation d'un diagnostic de réseaux en projet
- Poyols : travaux de réfection du réseau d'assainissement (suppression de plusieurs infiltrations notamment ce qui induira une réduction des eaux claires parasites)

4.3.6/ Commune de Menglon

La commune de Menglon comporte 2 stations d'épuration, une pour le village et une pour le hameau de Luzerand.

Station d'épuration du village de Menglon

Etat profil initial	Le réseau d'assainissement collecte le village et les hameaux des Gallands, des Payats, des Biallats et des Boidans. Il comporte 6 déversoirs d'orage. La station d'épuration est de type filtres plantés de roseaux. Les eaux usées sont infiltrées. Station d'épuration de 550 EH
----------------------------	---

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont infiltrées à proximité du ruisseau des Boidans qui conflue dans le Bez à 1,6 km en aval du site de la station d'épuration qui lui-même conflue dans la Drôme à 4 km en aval

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en novembre 2007, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 18/04/2016 : charge hydraulique de 700 EH et organique de 53 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 79% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité

- visite du 29/09/2016 : dépassement de la capacité nominale hydraulique – Bonne exploitation de la station d'épuration – Rejet de bonne qualité
- visite du 29/03/2017 : charge hydraulique de 661 EH et organique de 51 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 72% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 20/07/2017 : entretien sérieux – Rejet d'excellente qualité
- visite du 27/06/2018 : charge hydraulique de 498 EH et organique de 71 EH – Eaux claires parasites estimées à 65% de la charge hydraulique – Rejet de très bonne qualité
- visite du 22/11/2018 : arrivée importante d'eaux claires parasites et de graviers par temps de pluie – Rejet de bonne qualité
- visite du 24/04/2019 : charge hydraulique de 1 351 EH et organique de 179 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 32% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 10/09/2019 : rejet de bonne qualité
- visite du 13/03/2020 : charge hydraulique de 572 EH et organique de 42 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 70% de la charge hydraulique – Colmatage du deuxième étage de filtration – Rejet de bonne qualité
- visite du 28/09/2020 : charge hydraulique de 439 EH – Le second filtre ne présente plus de signe de colmatage après 2 semaines de repos – Bonne exploitation de la station d'épuration – Rejet d'excellente qualité
- visite du 06/09/2021 : charge hydraulique de 406 EH et organique de 302 EH – Eaux claires parasites estimées à 43% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 15/06/2022 : charge hydraulique de 613 EH et organique de 147 EH – Rejet de bonne qualité
- visite du 08/02/2023 : charge hydraulique de 741 EH et organique de 124 EH – Dépassement de la capacité nominale hydraulique – Eaux claires parasites estimées à 74% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité

Station d'épuration du hameau de Luzerand

Etat profil initial	La station d'épuration n'existait lors de la réalisation du profil initial.
----------------------------	---

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau de Blanchon qui conflue dans la Drôme à 2,7 km en aval du site de la station d'épuration

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en avril 2014 et de capacité de 150 EH, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 29/09/2016 : travaux de déconnexion des sources en cours – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 30/03/2017 : travaux de déconnexion des sources terminés – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 20/07/2017 : entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 28/06/2018 : réalisation d'un tarage des pompes de relevage (20 m³/h) – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 22/11/2018 : curage du poste de relevage – Rejet de très bonne qualité

- visite du 25/04/2019 : travaux de mise ne séparatif efficaces – Peu de dépassement de la charge hydraulique nominale de la station – Déversements par temps de pluie maîtrisés – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 10/09/2019 : rejet de très bonne qualité
- visite du 12/05/2020 : entretien sérieux – Rejet de très bonne qualité
- visite du 28/09/2020 : entretien sérieux – Rejet d'excellente qualité
- visite du 06/09/2021 : entretien sérieux – Rejet d'excellente qualité
- visite du 15/06/2022 : entretien sérieux – Rejet d'excellente qualité
- visite du 08/02/2023 : entretien sérieux – Rejet d'excellente qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : la commune de Menglon a réalisé un schéma d'assainissement en 2020-2021 avec une inspection caméra des réseaux d'assainissement. Le schéma comporte un programme de travaux classés par ordre de priorité. Ces travaux concernent :

- des travaux en relation avec des travaux d'eau potable (mise en séparatif du réseau Route de Recoubeau, de la descente de l'école, d'une partie des Gallands, d'une antenne à Luzerand, reprise du réseau unitaire car en mauvais état aux Boidans, création d'un regard aux Bialats),
- des travaux sans relation avec les travaux d'eau potable (reprise des réseaux existants selon les résultats de l'inspection caméra aux Boidans, aux Payats, mise en séparatif du réseau Route des Tonnonns, de l'antenne du Cheylard à Luzerand),
- des travaux liés au développement des hameaux (création de 2 extensions en réseau séparatif, création de 10 branchements).

Les surfaces pluviales collectées par le réseau d'assainissement sont de l'ordre de 2 ha. L'importance de ces surfaces ne permet pas de respecter l'arrêté du 21/07/2015, modifié, qui demande une fréquence de déversement inférieure ou égale à 12 par an des déversoirs d'orage. Le système d'assainissement a été régulièrement autorisé par la DDT avec la validation du dossier Loi sur l'Eau mais la réglementation a évolué. La commune de Menglon n'a pas souhaité aborder cette problématique dans cette version du schéma d'assainissement afin de ne pas prendre de retard sur l'établissement du PLU (qui a été abandonné ensuite). La globalité des travaux à réaliser pour la mise en séparatif des réseaux n'a pas été étudiée et elle sera importante. La mise en séparatif des réseaux est classée en priorité 3 dans la présente version du schéma directeur car ils n'ont pas été étudiés mais elle pourrait être classée en priorité 1 dans une version ultérieure du schéma d'assainissement.

Une station d'épuration a été créée au hameau de Luzerand.

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : les comptes-rendus du SATESE indiquent que la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration peut être dépassée mais cela est dû à la présence d'eaux claires parasites. Si cette problématique est résolue, la capacité de la station d'épuration est suffisante pour accueillir les effluents de nouveaux logements.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation, vidange à une fréquence adéquate de la fosse toutes eaux
- Programme de travaux établi dans le schéma d'assainissement

4.3.7/ Commune de Montlaur en Diois

Etat profil initial	<p>La commune de Montlaur en Diois comporte un réseau unitaire ancien qui aboutit dans une fosse de décantation-digestion. Cette dernière se rejette dans le ruisseau du Martrou.</p> <p>La canalisation d'assainissement draine plusieurs trop-pleins de bassins.</p> <p>Les eaux usées sont très diluées ce qui diminue fortement leur pouvoir polluant. De plus, le rejet se situe à 500 mètres de la Drôme.</p> <p>La commune souhaite construire un ouvrage d'épuration. L'avant projet a été établi et les demandes de subvention sont en cours.</p> <p>Station d'épuration de 130 EH</p>
----------------------------	---

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : la station d'épuration se trouve à 350 m de la Drôme

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en janvier 2014, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 16/11/2016 : dépassement de la capacité hydraulique nominale – Arrivée importante d'eaux claires parasites – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 14/03/2017 : problème de fonctionnement sur les vannes d'alimentation du second étage – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 20/07/2017 : rejet d'excellente qualité
- visite du 13/02/2018 : rejet de très bonne qualité
- visite du 18/10/2018 : dépassement de la capacité hydraulique nominale – Arrivée importante d'eaux claires parasites – Entretien sérieux – Rejet de très bonne qualité
- visite du 13/06/2019 : rejet de très bonne qualité
- visite du 07/11/2019 : arrivée d'eaux claires parasites – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 05/03/2020 : by-pass des effluents du fait de l'arrêt des pompes – Entretien insuffisant
- visite du 28/04/2021 : rejet d'excellente qualité
- visite du 10/03/2022 : entretien satisfaisant – Rejet d'excellente qualité
- visite du 23/02/2023 : surcharge hydraulique en entrée de station d'épuration qui ne semble pas pour autant altérer le fonctionnement de la station – Rejet de qualité exceptionnelle

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : création d'une station d'épuration avec infiltration des eaux traitées

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration peut être dépassée mais cela est dû à la présence d'eaux claires parasites. Si cette problématique est résolue, la capacité de la station d'épuration est suffisante pour accueillir les effluents de nouveaux logements.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration

4.3.8/ Commune de Montmaur en Diois

Etat profil initial	<p>La commune de Montmaur en Diois comporte un réseau d'assainissement récent, séparatif.</p> <p>L'ouvrage d'épuration est de type Eparco.</p> <p>Les eaux traitées sont infiltrées.</p> <p>Station d'épuration de 300 EH</p>
----------------------------	---

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont infiltrées à 150 m environ de la Drôme

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en novembre 1999, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 23/08/2016 : station d'épuration à 21% de sa capacité hydraulique nominale – Taux de remplissage de la fosse estimée à 20% (vidange à 40%) – Installation prochaine d'un dégrilleur automatique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 16/11/2016 : station d'épuration à 22% de sa capacité hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de qualité satisfaisante
- visite du 14/03/2017 : dégrilleur automatique installé – Entretien sérieux – Rejet de qualité moyenne
- visite du 21/09/2017 : station d'épuration à 22% de sa capacité hydraulique nominale – Installation prochaine d'un dégrilleur automatique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 13/02/2018 : fonctionnement satisfaisant du dégrilleur automatique – Station d'épuration à 23% de sa capacité hydraulique nominale – Arrivée importante d'eaux claires parasites d'où by-pass de la station pour éviter un colmatage des filtres
- visite du 18/10/2018 : colmatage fréquent du pré-filtre d'où un débordement des eaux usées – Station d'épuration à 20% de sa capacité hydraulique nominale – Une étude d'assainissement relative au devenir de la station est envisagée – Rejet de très bonne qualité
- visite du 24/06/2019 : charge hydraulique de 40 EH et organique de 32 EH – Part eaux claires parasites estimée à 15,5% - Remplacement de la pouzzolane du préfiltre par du polypropylène en filet – Rejet de qualité moyenne
- visite du 05/11/2019 : bon fonctionnement du préfiltre, plus de colmatage – Drains des filtres bouchés – Rejet de bonne qualité
- visite du 25/08/2020 : charge hydraulique de 100 EH (33% de la charge hydraulique nominale) – Vidange de la fosse en 2019 – Nettoyage des drains des filtres – Rejet de qualité conforme
- visite du 28/09/2020 : charge hydraulique de 66 EH (22% de la charge hydraulique nominale) – Rejet de qualité conforme
- visite du 29/04/2021 : charge hydraulique de 104 EH (35% de la charge hydraulique nominale) – Rejet de mauvaise qualité – Installation vieillissante, réflexion sur son renouvellement à envisager
- visite du 07/09/2021 : charge hydraulique de 102 EH (34% de la charge hydraulique nominale) – Vidange de la fosse et hydrocurage des drains réalisés – Rejet de qualité conforme
- visite du 21/04/2022 : charge hydraulique de 86 EH (29% de la charge hydraulique nominale) – Rejet de qualité conforme
- visite du 04/08/2022 : charge hydraulique de 132 EH (44% de la charge hydraulique nominale) – Réalisation d'un schéma d'assainissement projetée par la commune – Rejet de qualité conforme

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : des travaux ont été effectués sur la station d'épuration : installation d'un dégrilleur automatique, remplacement de la pouzzolane du pré-filtre par du polypropylène en filet – Ouvrages vieillissants – Schéma d'assainissement projeté par la commune pour statuer du devenir de la station d'épuration

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est en cours d'élaboration. Le projet de renouvellement de la station d'épuration tiendra compte du développement urbain futur.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation, vidange à une fréquence adéquate de la fosse toutes eaux
- Projet de renouvellement de la station d'épuration à l'étude

4.3.9/ Commune de Poyols

Etat profil initial	Le village de Poyols est raccordé à la station d'épuration de Luc en Diois.
----------------------------	---

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : pas de station d'épuration car raccordé sur le lagunage de Luc en Diois

COMPTE-RENDUS SATESE : voir ceux de la station d'épuration de Luc en Diois

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : réalisation d'un schéma d'assainissement en 2022-2023 avec prévision de travaux de réfection du réseau d'assainissement (suppression de plusieurs infiltrations notamment ce qui induira une réduction des eaux claires parasites)

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : la commune de Luc en Diois estime, dans les 10 prochaines années, en étant très optimiste, le développement de 30 nouveaux logements. En comptant 2,5 personnes par logement, la population supplémentaire serait de 75 personnes. En comptant un ratio de consommation d'eau de 100 litres/jour/personne, cette population équivaut à 50 EH supplémentaire. La plus forte charge organique mesurée par le SATESE est de 822 EH en eaux usées strictes (hors eaux claires parasites). En ajoutant la population supplémentaire prévisionnelle de Luc, on obtient 872 EH. Il reste 728 EH pour atteindre la capacité nominale du lagunage d'un point de vue organique ce qui laisse toute latitude de développement à la commune de Poyols qui est raccordée sur le lagunage.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Programme de travaux d'amélioration du réseau d'assainissement dans l'étude de zonage de l'assainissement

4.3.10/ Commune de Recoubeau-Jansac

La commune de Recoubeau-Jansac comporte 2 stations d'épuration, une pour le village et une pour le hameau de Jansac.

Station d'épuration du village de Recoubeau

Etat profil initial	La commune de Recoubeau-Jansac comporte 2 groupements urbains, le village de Recoubeau et le hameau de Jansac. Le vieux village de Recoubeau est doté d'un réseau unitaire puis il devient séparatif en périphérie. Il comporte 2 déversoirs d'orage. Il aboutit dans une station d'épuration de type lit bactérien sous-dimensionné en été. Elle n'a pas été conçue pour respecter l'objectif de qualité baignade de la Drôme. De plus, le déversoir d'orage en entrée de station se bouche et les effluents peuvent être by-passés par temps sec. Le hameau de Jansac comporte un réseau unitaire qui se rejette dans le milieu naturel, sans traitement.
----------------------------	---

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont infiltrées à 150 ml de la Drôme

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en juin 2018, d'une capacité nominale de 650 EH, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 02/07/2018 : charge hydraulique de 398 EH et organique de 166 EH – Eaux claires parasites estimées à 58% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité – Rejet du Camping du Couriou conforme
- visite du 06/08/2018 : charge hydraulique de 506 EH et organique de 622 EH – Eaux claires parasites estimées à 3% de la charge hydraulique – Entretien correct – Rejet non conforme – Rejet du Camping du Couriou conforme
- visite du 03/09/2018 : charge hydraulique de 173 EH et organique de 108 EH – Eaux claires parasites estimées à 21% de la charge hydraulique – Rejet de qualité conforme, bonne qualité bactériologique
- visite du 01/07/2019 : charge hydraulique de 414 EH et organique de 381 EH – Rejet de bonne qualité – Rejet du Camping du Couriou non conforme mais mesures faussées
- visite du 07/08/2019 : charge hydraulique de 531 EH et organique de 386 EH – Eaux claires parasites estimées à 11,6% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de mauvaise qualité – Rejet du Camping du Couriou conforme
- visite du 02/09/2019 : charge hydraulique de 204 EH et organique de 125 EH – Eaux claires parasites estimées à 13,4% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 01/07/2020 : charge hydraulique de 933 EH et organique de 354 EH – Dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 10/08/2020 : charge hydraulique de 737 EH et organique de 276 EH – Dépassement de la capacité nominale de la station d'épuration – Eaux claires parasites estimées à 16% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet non conforme (problème d'alimentation du deuxième étage) – Rejet du Camping du Couriou conforme
- visite du 05/07/2021 : charge hydraulique de 394 EH et organique de 120 EH – Rejet non conforme au niveau bactériologique
- visite du 02/08/2021 : charge hydraulique de 496 EH et organique de 335 EH – Entretien sérieux – Rejet non conforme au niveau bactériologique – Rejet du Camping du Couriou conforme
- visite du 11/07/2022 : charge hydraulique de 543 EH et organique de 365 EH – Rejet non conforme au niveau bactériologique
- visite du 10/08/2022 : charge hydraulique de 493 EH et organique de 349 EH – Entretien sérieux – Rejet non conforme au niveau bactériologique – Rejet du Camping du Couriou conforme

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : renouvellement de la station d'épuration – Création d'un bassin d'orage à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : le développement urbain a été pris en compte dans le dimensionnement de la nouvelle station d'épuration

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

Station d'épuration du hameau de Jansac

Etat profil initial	La station d'épuration n'existait lors de la réalisation du profil initial.
----------------------------	---

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont rejetées dans un ravin qui conflue dans la Drôme à 3,3 km en aval du site de la station d'épuration

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en février 2019 et de capacité de 30 EH, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 08/08/2019 : phase de démarrage de la station d'épuration – Entretien sérieux – Rejet de mauvaise qualité
- visite du 04/12/2019 : charge hydraulique importante mais travaux de raccordement sur le réseau d'eaux pluviales pas terminés – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 20/08/2020 : charge hydraulique importante – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 03/08/2021 : station d'épuration à 70% de sa capacité hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 26/04/2022 : rejet de qualité conforme
- visite du 11/08/2022 : charge hydraulique importante – Entretien sérieux – Rejet de qualité moyenne
- visite du 01/03/2023 : station d'épuration à 50% de sa capacité hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : création d'une station d'épuration

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : le développement urbain a été pris en compte dans le dimensionnement de la nouvelle station d'épuration

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

4.3.11/ Commune de Saint Roman

Etat profil initial	La commune de Saint Roman a un réseau d'assainissement séparatif qui aboutit dans une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux. Le traitement tertiaire est composé d'un système UV. Les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau de Saint Roman. Station d'épuration de 267 EH
----------------------------	--

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont rejetées dans le ruisseau de Saint Roman qui conflue dans la Drôme à 2,4 km en aval du site de la station d'épuration

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en janvier 2008, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 28/07/2016 : arrivée d'eaux claires parasites – Bonne exploitation de la station d'épuration – Rejet de bonne qualité
- visite du 10/10/2016 : charge hydraulique de 205 EH et organique de 89 EH – Eaux claires parasites estimées à 30% de la charge hydraulique – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 11/05/2017 : réalisation de travaux sur le réseau d'eaux usées, moins d'eaux claires parasites en entrée – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/09/2017 : rejet de bonne qualité
- visite du 13/02/2018 : arrivée d'eaux claires parasites – Curage des lits filtrants à prévoir – Rejet de qualité moyenne

- visite du 13/03/2018 : hauteur moyenne de boues de 10 cm environ dans les filtres soit 9 tonnes à enlever
- visite du 08/10/2018 : charge hydraulique de 280 EH et organique de 55 EH – En limite de la capacité hydraulique nominale – Curage des lits filtrants à prévoir – Rejet de bonne qualité
- visite du 25/06/2019 : rejet de très bonne qualité
- visite du 05/12/2019 : rejet de très bonne qualité
- visite du 11/03/2020 : charge hydraulique de 665 EH et organique de 53 EH – Dépassement de la capacité hydraulique nominale – Eaux claires parasites estimées à 74% de la charge hydraulique – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/09/2022 : charge hydraulique de 257 EH et organique de 93 EH – En limite de la capacité hydraulique nominale – Rejet conforme
- visite du 05/07/2021 : arrivée d'eaux claires parasites – Bonne exploitation de la station d'épuration – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/04/2022 : arrivée d'eaux claires parasites – Bonne exploitation de la station d'épuration – Rejet de bonne qualité
- visite du 09/02/2023 : charge hydraulique de 477 EH – Dépassement de la capacité hydraulique nominale – Curage des lits filtrants en cours – Rejet de bonne qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : le schéma d'assainissement a été approuvé en 2016. Des travaux sur le réseau d'assainissement ont été réalisés

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : les comptes-rendus du SATESE indiquent que la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration peut être dépassée mais cela est dû à la présence d'eaux claires parasites. Si cette problématique est résolue, la capacité de la station d'épuration est suffisante pour accueillir les effluents de nouveaux logements

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

4.3.12/ Commune de Solaure en Diois

Etat profil initial	<p><u>Ex-commune de AIX EN DIOIS</u> La commune d'Aix en Diois est dotée d'un réseau d'assainissement séparatif qui collecte les quartiers de la Salle et du Moulin. Compte tenu d'une partie unitaire, le réseau comporte un déversoir d'orage. Station d'épuration de 400 EH</p> <p><u>Ex-commune de MOLIERES-GLANDAZ</u> La commune entière est en zone d'assainissement individuel.</p>
----------------------------	---

DISTANCE DE LA STATION D'EPURATION PAR RAPPORT A LA DROME : les eaux traitées sont infiltrées à 50 m environ de la Drôme

COMPTE-RENDUS SATESE : mise en service en juin 2004, la station d'épuration est suivie par le SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) :

- visite du 17/06/2016 : entretien sérieux
- visite du 28/07/2016 : station à 63% de sa charge hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 16/11/2016 : station à 65% de sa charge hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité

- visite du 22/03/2017 : charge hydraulique de 389 EH et organique de 154 EH – En limite de la capacité hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/09/2017 : station à 69% de sa charge hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 13/02/2018 : station à 79% de sa charge hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de très bonne qualité
- visite du 11/10/2018 : station à 70% de sa charge hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de très bonne qualité
- visite du 25/06/2019 : station à 81% de sa charge hydraulique nominale – Entretien sérieux – Rejet de très bonne qualité
- visite du 21/10/2019 : charge hydraulique de 807 EH et organique de 182 EH – Dépassement de la charge hydraulique nominale – Entretien satisfaisant – Rejet de bonne qualité
- visite du 28/09/2020 : bonne exploitation de la station d'épuration – Rejet d'excellente qualité
- visite du 28/04/2021 : charge hydraulique de 1013 EH et organique de 460 EH – Dépassement des charges nominales (violentes averses) – Entretien sérieux – Rejet de bonne qualité
- visite du 21/04/2022 : rejet d'excellente qualité

EVOLUTION PAR RAPPORT AU PROFIL INITIAL : le réseau d'assainissement a été mis en séparatif lors des travaux de la traverse de Pont de Quart

COMPATIBILITE CAPACITE STEP AVEC LE DEVELOPPEMENT URBAIN : la station d'épuration a été conçue en tenant compte d'un développement urbain. La capacité hydraulique nominale de la station d'épuration peut être dépassée mais cela est dû à la présence d'eaux claires parasites. Si cette problématique est résolue, la capacité de la station d'épuration est suffisante pour accueillir les effluents de nouveaux logements.

MESURES ASSURANT LA PERENNITE DE LA BONNE QUALITE DU REJET :

- Suivi de la station d'épuration
- Bon entretien de la station d'épuration (tâches régulières d'exploitation effectuées régulièrement), tenue d'un cahier d'exploitation

4.3.13/ Synthèse

La synthèse de l'évolution de l'assainissement collectif par commune est indiquée ci-après.

BARNAVE	Installation d'un dégrilleur automatique sur la station d'épuration existante
CHATILLON EN DIOIS	Capacité hydraulique nominale fréquemment dépassée mais le rejet reste de bonne qualité Renouvellement du réseau d'assainissement principal du village est en cours
DIE	Visite du poste de relevage du Plot 2 fois par semaine en été Visite du poste de relevage de la Géline 1 fois par semaine en été Installation prochaine d'une sonde dans le PR de la Géline
LAVAL D'AIX	Réalisation de travaux de mise en séparatif (fin des travaux fin année 2015) By-pass fréquent de la station d'épuration actuelle Projet de construction d'une nouvelle station d'épuration en 2024
LUC EN DIOIS POYOLS	Capacité hydraulique nominale fréquemment dépassée mais le rejet reste généralement de bonne qualité Commune de Luc en Diois Réalisation de travaux de mise en séparatif dont la dernière tranche est programmée pour 2024 Projet d'actualiser le schéma d'assainissement avec réalisation d'un diagnostic de réseaux Commune de Poyols Réalisation d'une actualisation du schéma d'assainissement en 2023 Projet de travaux de réfection du réseau d'assainissement (suppression de plusieurs infiltrations)
MENGLON	Réalisation d'une actualisation du schéma d'assainissement avec programme de travaux Création d'une station d'épuration au hameau de Luzerand Problématique des déversoirs d'orage non traitée
MONTLAUR EN DIOIS	Création d'une station d'épuration au hameau de Luzerand
MONTMAUR EN DIOIS	Station d'épuration vieillissante Actualisation du schéma d'assainissement pour statuer sur le devenir de la station actuelle
RECOUBEAU-JANSAC	Création d'une nouvelle station d'épuration au village Création d'une station d'épuration au hameau de Jansac
SAINT ROMAN	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement
SOLAURE EN DIOIS	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement

Depuis le profil initial, l'évolution de l'assainissement de la plupart des communes a été favorable avec la mise en place d'un suivi des stations d'épuration, la création de stations d'épuration, la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux usées ou l'actualisation des études de zonage de l'assainissement.

Les points sensibles recensés sont les suivants :

- CHATILLON EN DIOIS : dépassement fréquent de la capacité hydraulique nominale mais le rejet reste de bonne qualité. Le renouvellement des réseaux d'assainissement est en cours,
- LAVAL D'AIX : by-pass fréquent de la station d'épuration. Cette problématique va être résolue très prochainement car le renouvellement de la station d'épuration est prévu pour 2024,
- LUC EN DIOIS / POYOLS : dépassement de la capacité hydraulique nominale mais le rejet reste généralement de bonne qualité. Des travaux de mise en séparatif sont prévus sur les réseaux de Luc en Diois et de Poyols,
- MENGLON : arrivée importante d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales avec sans doute un dépassement de la fréquence de surverse des déversoirs d'orage. Cependant, le rejet reste de bonne qualité,
- MONTMAUR EN DIOIS : station d'épuration vieillissante qui génère un entretien important pour réduire les dysfonctionnements. La commune a consulté pour la réalisation d'un schéma d'assainissement afin de statuer sur le devenir de la station d'épuration.

Ces points sensibles n'affectent pas la qualité de baignade du site qui est classée « excellente » depuis 2013.

4.3.14/ Autosurveillance réglementaire des stations d'épuration

L'entretien d'une station d'épuration permet d'assurer une bonne qualité des rejets des eaux traitées dans le temps. L'arrêté du 21/07/2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif, modifié, indique les mesures d'autosurveillance à mettre en place selon la taille de la station d'épuration. Elles sont indiquées dans le tableau suivant.

La colonne la plus à droite indique si la commune a mis en place les mesures d'autosurveillance (case en vert), ou pas (case en rouge) ou pas de données (case en bleu). Pour les parties où il n'y a pas de cases, il s'agit de mesures que la commune peut mettre en place simplement, si ce n'est pas déjà fait, et les consigner dans le cahier d'exploitation.

TYPE	MESURES D'AUTOSURVEILLANCE	TAILLE STEP	
Déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur en cours de traitement	Vérification de l'existence de déversements	< 30 kg/j de DBO5 - STEP de Barnave, Laval d'Aix, Luzerand Montlaur en Diois, Montmaur en Diois, Jansac, Saint Roman Solaure en Diois	
	Vérification de l'existence de déversements + estimation	> ou = 30 kg/j de DBO5 et < 120 Châtillon en Diois Luc en Diois Menglon village Recoubeau village	
Entrée et/ou sortie de la station d'épuration	Estimation du débit en entrée ou en sortie Pour les lagunes, estimation du débit en entrée ET en sortie	< 30 kg/j de DBO5 - STEP de Barnave Laval d'Aix Luzerand Montlaur en Diois Montmaur en Diois Recoubeau Jansac Saint Roman Solaure en Diois	
	Mesure (et non estimation) du débit en entrée ou en sortie	> ou = 30 kg/j de DBO5 et < 120 Châtillon en Diois Luc en Diois Menglon village Recoubeau village	
STEP	Pas de bilan 24h obligatoire	< ou = 12 kg/j de DBO5 STEP de Laval d'Aix, Luzerand, Montlaur en Diois, Jansac	
	1 bilan 24h tous les 2 ans	> 12 et < ou = 30 kg/j de DBO5 Barnave Châtillon en Diois Luc en Diois Menglon village Montmaur en Diois Recoubeau village Saint Roman Solaure en Diois	
Déchets évacués	Indication de la nature et de la quantité des déchets évacués et leur(s) destination(s) dans le cahier d'exploitation	Toutes les STEP	
Energie, réactifs	Indication de la consommation d'énergie et de la quantité de réactifs dans le cahier d'exploitation	Toutes les STEP	
Boues issues du traitement des eaux usées	Pas de mesure de siccité des boues Mesure annuelle de la quantité de matières sèches de boues produites	< ou = 60 kg/j à > 120 kg/j de DBO5 Toutes les STEP	
Apports extérieurs	Non concernées Pas d'apports extérieurs	< 600 kg/j de DBO5 Toutes les STEP	
Volume d'eaux usées réutilisées	Non concernées, pas de réutilisation des eaux usées traitées	Toutes les STEP	

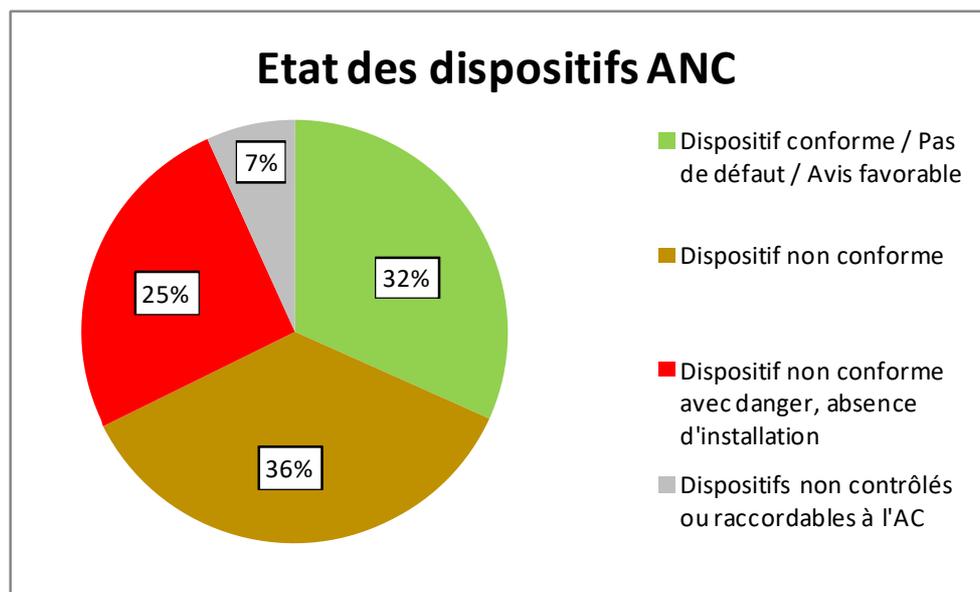
L'autosurveillance réglementaire liée aux stations d'épuration est en place dans les communes de l'aire d'étude exceptée pour l'estimation des déversements des déversoirs d'orage de Menglon, Luc en Diois et peut-être Châtillon en Diois.

4.4/ L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

La principale évolution, par rapport au profil initial, est la mise en place du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) sur le territoire. Le SPANC est géré par la Communauté des Communes du Diois. Le maire de la commune demeure compétent en matière de police liée à la salubrité publique.

4.4.1/ Etat des dispositifs ANC

D'après les données du SPANC, l'aire d'étude compte 504 dispositifs ANC. Le tableau et le graphique suivants indiquent l'état des dispositifs ANC sur l'ensemble de l'aire d'étude.



AIRE D'ETUDE	Nombre	%
Dispositif pas de défaut	81	16
Dispositif conforme	20	4
Dispositif conforme sous réserve	34	7
Contrôle de conception avis favorable	21	4
Contrôle de conception avis favorable sous réserve	4	1
Dispositif non conforme	181	36
Dispositif non conforme avec danger	116	23
Absence de dispositif	13	3
Dispositifs non contrôlés ou raccordables à l'AC	34	7
TOTAL	504	100

L'état des dispositifs est majoritairement non conforme. L'incidence des rejets des dispositifs ANC varie selon leur éloignement par rapport aux rivières et ruisseaux.

4.4.2/ Localisation des dispositifs ANC

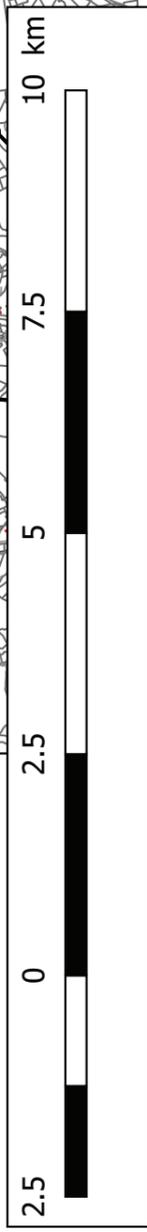
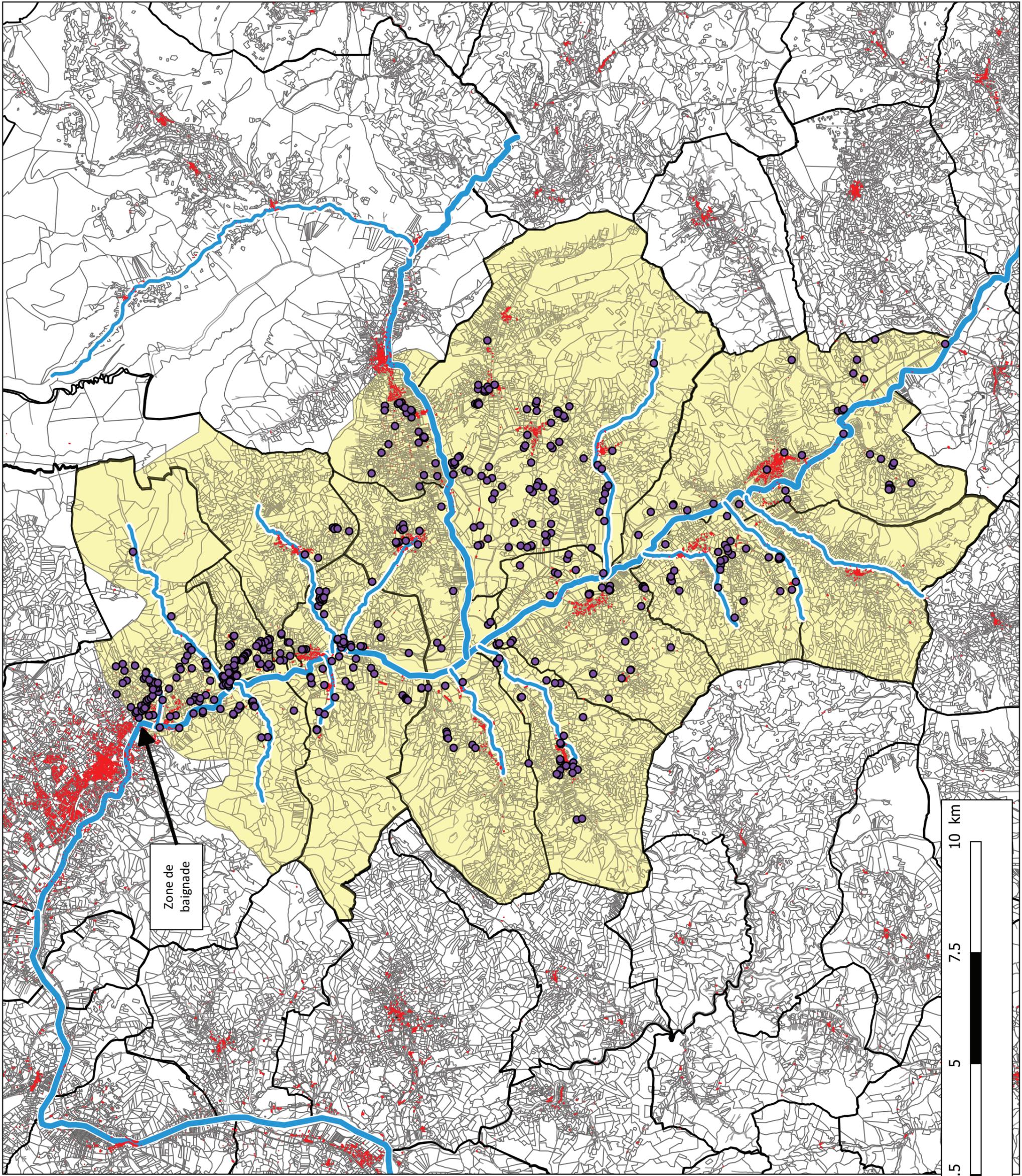
La localisation d'un dispositif ANC à proximité d'une rivière ou d'un ruisseau est plus sensible et peut avoir une incidence importante par rapport à un dispositif ANC éloigné du réseau hydrologique. Après analyse de la localisation des dispositifs ANC, il ressort qu'une centaine de dispositifs majoritairement non conformes se situent à proximité d'un ravin ou d'un ruisseau.

Voir document page suivante :

Localisation des dispositifs ANC

Actualisation du profil de baignade
ZONE AMONT DIE
Commune de DIE
LOCALISATION
DES DISPOSITIFS ANC
1 / 80 000

- LEGENDE**
- Aire d'étude
 - Parcelles cadastrales
 - Habitation/Logement/Bâtiment
 - Limites communales
 - Rivières et ruisseaux
 - Localisation des dispositifs ANC



4.5/ LES ACTIVITES

L'évolution des activités, par rapport au profil initial, a été demandée aux communes de l'aire d'étude. Elles sont indiquées dans le tableau suivant. Les activités recensées correspondent à celles générant une pollution (hébergement, restaurant, élevages, ...).

Les activités indiquée en écriture noire sont celles similaires au profil initial, celles en écriture barrée rouge sont supprimées, celles en écriture bleue sont de nouvelles activités.

La plupart des communes comporte un local chasse, non indiqué dans le tableau ci-dessous.

COMMUNE	EVOLUTION
BARNAVE	1 hôtel-restaurant l'Aubergerie (120 couverts en salle et plusieurs chambres) L'Aubergerie a été transformée en un bistrot de 30 couverts et 1 chambre 1 ferme-distillerie (La louine) 1 chambre d'hôte 1 hébergement sous yourte (12 personnes au total) 2011 : 4 gîtes (19 personnes au total) 2023 : 7 gîtes (22 personnes au total) 1 élevage de volailles (5000 poules pondeuses bio) 1 élevage ovin géré en parcours toute l'année (peu de fumier)
CHATILLON EN DIOIS	2011 : 5 restaurants 2023 : 10 restaurants 2 snacks Hôtel du Dauphiné (8 chambres) Hôtel de la Mairie (1 chambre) 2011 : 2 chambres d'hôtes 2023 : 3 chambres d'hôtes 1 camping de 178 emplacements (Les Chaussières-Piémard) 1 camping de 130 emplacements (le lac Bleu) 1 gîte d'étape (27 personnes) 20 gîtes (100 personnes au total) 1 cave vinicole (Domaine de Maupas)
LAVAL D'AIX	1 élevage caprin 1 élevage ovin 4 gîtes (13 personnes au total) 1 garage de réparation de machines agricoles
LUC EN DIOIS	1 école (groupe scolaire Jean Abonnenc) Restaurant crêperie de La Fontaine (35 couverts en salle) Restaurant Le Relais du Claps (30 couverts en salle) Restaurant Le Relais de Beaumont Snack du Claps (estival) 1 hôtel-restaurant 1 maison de retraite Les Tilleuls (15 personnes) 1 chambre d'hôte 1 camping à la ferme de 6 emplacements (Ferme du Claps) 1 camping de 93 emplacements (les Foulons) 1 gîte d'étape 2 colonies (Le Moulin et PTF—240 personnes au total) 3 gîtes saisonniers (20 personnes au total) 1 élevage caprin 2011 : 2 élevages ovins 2023 : 1 élevage ovin 1 crèche Snack de la piscine municipale (estival) 1 maison de retraite MARPA Le Lucquet

MENGLON	<p>1 restaurant-pizzeria (50 couverts) 1 camping de 170 emplacements (l'Hirondelle) 1 chambre d'hôte 1 gîte de groupe (15 personnes) 11 gîtes ou locations meublées (45 personnes au total) 1 maraîcher (fruits et légumes de saison sans pesticides) 1 centrale à béton 2 élevages de volailles (poulets, pintades, volailles) et de lapins 5 élevages ovins 1 élevage caprin 1 élevage de veaux</p>
MONTLAUR EN DIOIS	<p>1 atelier de fabrication (ravioles artisanales, pâte de noix chocolatée, confiture, noix, noisettes, huiles) 1 chambre d'hôte 2011 : 1 gîte (6 personnes) 2023 : 2 gîtes (8 personnes au total) 1 salon de coiffure (les produits tinctoriaux rejetés ne contiennent pas d'ammoniac) 1 station de lavage des noix (CUMA) (3 à 4 semaines de fonctionnement par an) 2011 : 1 élevage ovin 2023 : 2 élevages ovins 4 élevages de volailles 2 élevages caprins 1 petit élevage de volailles bio (poulet, pintades, ...) 3 chambres d'hôtes 2011 : 1 hôtel-restaurant Le Seillon (120 couverts et 9 chambres) 2023 : 1 hôtel-restaurant l'Orée du Vercors (60 couverts et 9 chambres) 2011 : 1 chambre d'hôte 2023 : 2 chambres d'hôtes 1 gîte (4 à 6 personnes) 2 élevages ovins 1 élevage bovin (vaches laitières) 1 carrière située au quartier de l'Isle 1 poulailler pour la production d'œufs</p>
MONTMAUR EN DIOIS	<p>1 pizzéria 1 maraîcher (vente directe de légumes de saison) 2011 : 1 chambre d'hôte 2023 : 4 chambres d'hôtes (8 personnes au total) 4 gîtes ou locations meublées (19 personnes au total) 2023 : 5 gîtes (22 personnes au total) 1 élevage ovin</p>
POYOLS	<p>1 restaurant-café des voyageurs (40 couverts en salle) 1 camping de 131 emplacements (Le Couriou) 1 camping municipal de 34 emplacements (Les Ecoreuils) 1 gîte de groupe (40 personnes) 9 gîtes ou locations meublées (48 personnes au total) 1 épicerie-boulangerie 1 garage pour matériel agricole 1 piscine municipale 1 centre équestre 1 coopérative de céréales 1 centre d'aide par le travail (ESAT) (130 couverts) et les ateliers 1 usine (Décodrome) 2 élevages caprins 3 élevages ovins 1 élevage de volailles (poules pondeuses bio) 1 entreprise d'hydrocurage et assainissement (SDH Assainissement)</p>
RECOUBEAU JANSAC	<p>2011 : 2 caves vinicoles 2023 : 1 cave vinicole 1 restaurant salon de thé 1 chambre d'hôte 2 gîtes (9 personnes au total) 1 élevage ovin 1 café associatif 1 entreprise de location de matériel BTP</p>
SAINT ROMAN	<p>1 pizzéria 1 maraîcher (vente directe de légumes de saison) 2011 : 1 chambre d'hôte 2023 : 4 chambres d'hôtes (8 personnes au total) 4 gîtes ou locations meublées (19 personnes au total) 2023 : 5 gîtes (22 personnes au total) 1 élevage ovin</p>

SOLAURE EN DIOIS	<p>1 école</p> <p>2 garages automobiles</p> <p>1 métallerie-ferronnerie</p> <p>1 alimentation de proximité</p> <p>1 entreprise de menuiserie et de vente de cuisine intégrée</p> <p>1 garage moto</p> <p>1 dépôt de pain</p> <p>1 centre équestre</p> <p>1 entreprise de plomberie chauffage</p> <p>1 entreprise d'électricité générale et de vente d'électroménager</p> <p>1 bar-restaurant</p> <p>1 société de vente de granulats</p> <p>1 distillerie de lavande et lavandin</p> <p>3 gîtes</p> <p>1 chambre d'hôte</p> <p>1 aire naturelle (25 emplacements)</p> <p>plusieurs élevages agricoles avec la présence de 2 bergeries, 1 chèvrerie et</p> <p>1 poulailler (3 500 volailles environ)</p> <p>2 gîtes</p> <p>1 gîte de groupe</p> <p>1 école de cirque + 1 compagnie de cirque</p> <p>1 coiffeuse à domicile</p> <p>1 restaurant</p> <p>1 élevage de poules pondeuses</p>
-------------------------	---

La somme des activités sur l'aire d'étude est globalement similaire à celle du profil initial.

Les activités en hausse concernent les restaurants, les gîtes, les chambres d'hôtes, les écoles/crèches et les maisons de retraite.

Les activités en régression concernent les élevages, les campings, les hôtels et les colonies.

L'agriculture est toujours bien présente. Les bâtiments d'élevage pourraient être à l'origine de pollutions. Le mode d'exploitation des élevages est sur paille avec épandage du fumier dans les champs. Ils ne sont pas à l'origine d'effluents liquides susceptibles de rejoindre le milieu naturel.

Il n'y a pas d'industrie dans l'aire d'étude.

4.6/ LES POLLUTIONS ACCIDENTELLES

Sources de pollution identifiées dans le profil initial	<p>Le trafic routier lié à la RD 93 (présence de 4 ponts sur la Drôme dans l'aire d'étude)</p> <p>La voie ferrée (peu de trains de marchandises)</p> <p>Les campings en bord de Drôme : l'aire naturelle de Molières-Glandaz et le camping de l'Hirondelle sont en assainissement individuel.</p> <p>L'entreprise Puillet est la plus proche du site. Elle est raccordée au réseau d'eaux usées de la ville de Die. Elle utilise des produits susceptibles d'être dangereux mais ils sont stockés à part et traités par une société spécialisée.</p> <p>L'élevage de lapins d'Ausson produit du lisier qui est stocké dans une fosse de 300 m³. Elle est vidée une fois par an avec épandage dans les champs.</p>
--	--

Les évolutions par rapport au profil initial sont les suivantes :

- l'aire naturelle de Molières-Glandaz n'existe plus.

Les sources de risque de pollution accidentelle ont diminué. Il n'y a pas d'autres sources de pollution accidentelle recensées.

Il n'y a pas eu de pollution accidentelle du site de baignade depuis le profil initial.

4.7/ LA FREQUENTATION ANIMALE

La fréquentation animale peut être à l'origine d'une pollution.

Il s'agit essentiellement des chiens qui accompagnent les personnes fréquentant le site. Ils sont susceptibles de se baigner ponctuellement dans la zone de baignade et de générer des déjections à proximité du site de baignade. En cas de fortes pluies, les déjections animales sont susceptibles d'être lessivées ce qui peut constituer une pollution bactériologique même si elle est faible. Les animaux de compagnie sont admis au camping du Glandasse. Le gérant du camping a indiqué qu'il y avait plus d'animaux en basse saison (retraités) qu'en haute saison (familles).

La faune sauvage (cerfs, chevreuils, sangliers, ...) est susceptible de venir s'abreuver dans la zone de baignade mais ce sera lorsque le site n'est pas fréquenté. Il y a aussi la présence de Castors sur les affluents de la Drôme, qui sont potentiellement aussi à l'origine d'une pollution de l'eau, faible.



PHASE 2

HIERARCHISATION ET QUALIFICATION DES RISQUES

ACTUALISATION PROFIL DE BAIGNADE
Zone de baignade amont Die



5/ HIERARCHISATION ET QUALIFICATION DES RISQUES

La phase 1 d'état des lieux a inventorié l'ensemble des sources de pollution qui pouvait avoir un impact potentiel sur la qualité de l'eau du site de baignade amont de Die.

La présente phase 2, de diagnostic et de hiérarchisation, vise à établir la hiérarchisation des sources de pollution recensées par temps sec, par temps de pluie et en situation exceptionnelle, rare ou accidentelle.

5.1/ HIERARCHISATION DES SOURCES DE POLLUTION

La hiérarchisation des sources de pollution a été établie selon une approche pragmatique et intuitive :

- 1/ l'assainissement collectif,
- 2/ l'assainissement non collectif,
- 3/ la fréquentation animale,
- 4/ les activités agricoles,
- 5/ les pollutions accidentelles.

Les paragraphes suivants indiquent le risque de dégradation de la qualité de l'eau de baignade par temps sec, par temps de pluie et en situation exceptionnelle.

Nous rappelons que l'eau de baignade a une qualité excellente depuis 2013.

5.2/ QUALIFICATION DU RISQUE DE DEGRADATION DE LA QUALITE DE L'EAU PAR TEMPS SEC EN SITUATION NORMALE

5.2.1/ Simulations hydrauliques par temps sec

Deux simulations hydrauliques par temps sec ont été réalisées dans le profil initial. Elle prend en compte la pollution générée par les rejets des assainissements communaux et individuels.

Les paramètres de calcul de ces simulations sont rappelés ci-après.

« Cette simulation tient compte du débit d'étiage des cours d'eau. Les concentrations en Escherichia coli et Entérocoques intestinaux ont été obtenues par calcul de dilution le long de la Drôme. Les calculs prennent en compte une bonne qualité d'eau amont soit 1000 UFC / 100 ml d'Escherichia coli et de 400 UFC / 100 ml d'Entérocoques intestinaux.

Les résultats, indiqués sur les cartes pages suivantes, sont à minorer du fait de la capacité d'autoépuration de la Drôme qui n'a pas été prise en compte dans les calculs. Elle est variable en fonction des caractéristiques du lit mineur qui évolue d'année en année et du temps. La capacité d'autoépuration de la plupart des affluents de la Drôme peut être considérée comme nulle (à part le Bez) du fait de la forte végétalisation des berges qui empêche la pénétration des UV solaires. »

Première simulation – Situation normale

« La situation normale correspond au cas le plus courant c'est-à-dire une situation de débit moyen d'eaux usées et une situation où les stations d'épuration de Recoubeau-Jansac et de Laval d'Aix ne déversent pas directement dans le milieu.

En situation normale, la qualité de la Drôme au droit de la zone de baignade amont Die est de qualité suffisante pour la baignade. La pollution de la Drôme peut être aggravée en cas de débit d'étiage inférieur au QMNA₅. »

Voir document page suivante :

Simulation pollution bactériologique en débit d'étiage (QMNA5) – CAS 1 : Situation normale

Deuxième simulation – Situation particulière

« La situation particulière correspond au cas où les stations d'épuration de Recoubeau-Jansac et de Laval d'Aix déversent directement dans le milieu. Les calculs ont été effectués pour le débit moyen d'eaux usées.

En situation particulière, la Drôme au droit de la zone de baignade amont Die est de qualité insuffisante pour la baignade. »

Remarque : la station d'épuration de Recoubeau-Jansac a été refaite et celle de Laval d'Aix doit l'être sous peu. Cette situation particulière aura beaucoup moins de probabilité de se produire par rapport au profil initial.

Voir document page suivante :

Simulation pollution bactériologique en débit d'étiage (QMNA5) – CAS 2 : Situation particulière

5.2.2/ Qualification du risque

Le tableau suivant qualifie les risques de dégradation de la qualité de l'eau par temps sec et en situation normale :

Description sommaire	Localisation sommaire	Risque de dégradation de la qualité de l'eau
Assainissement collectif	Poste de relevage du Plot	Risque moyen
Assainissement collectif	Poste de relevage de la Géline	Risque moyen

5.3/ QUALIFICATION DU RISQUE DE DEGRADATION DE LA QUALITE DE L'EAU PAR TEMPS DE PLUIE

5.3.1/ Simulations hydrauliques par temps de pluie

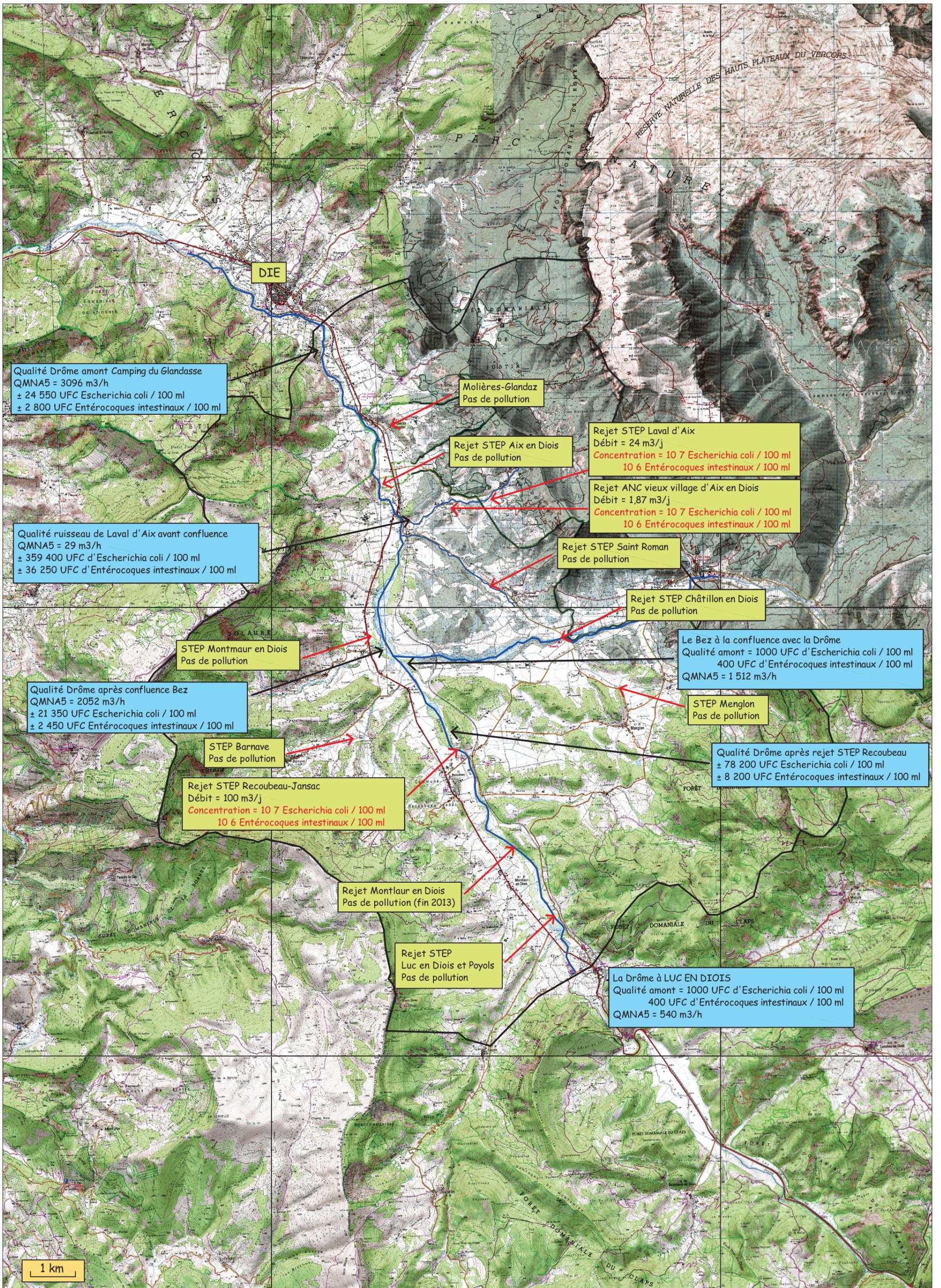
Deux simulations hydrauliques par temps de pluie ont été réalisées dans le profil initial. Les paramètres de calcul de ces simulations sont rappelés ci-après.

« Les réseaux d'assainissement communaux sont majoritairement de nature unitaire et comportent des déversoirs d'orage.

La situation la plus critique est celle d'une pluie suffisante pour occasionner une surverse des déversoirs d'orage mais pas assez importante pour diluer les flux rejetés. Simuler une telle situation est difficile du fait :

- de la méconnaissance des débits de surverse des déversoirs d'orage de l'aire d'étude et de leurs surfaces actives,
- du manque de données hydrologiques (débits de crue) pour les cours d'eau autres que la Drôme et le Bez,
- de la répartition de la pluviométrie au sein de l'aire d'étude. L'état des lieux a montré qu'il pouvait pleuvoir à Luc en Diois et faire beau temps à Die et vice et versa.

Compte tenu du manque de ces éléments, la quantification de la pollution en temps de pluie comme celle de temps sec n'est pas possible. Une simulation de temps de pluie a cependant été réalisée dans le but de déterminer la sensibilité de la Drôme à une pollution en temps de pluie. Cette simulation



PROFIL DE BAINNADE

Zone de baignade amont DIE

SIMULATION POLLUTION BACTERIOLOGIQUE EN DEBIT D'ETIAGE (QMNA5) - CAS 2: SITUATION PARTICULIERE

s'appuie sur les hypothèses de calcul suivantes, qui sont réductrices, mais qui permettront de mettre en évidence la sensibilité de la Drôme à une pollution ou pas :

- le débit de crue est considéré comme étant équivalent à 5 fois le QMNA₅ (à titre informatif, le QMNA₅ de la Drôme est de 1m³/s au Pont des Chaînes et le débit de crue décennal de 199 m³/s),
- le débit de surverse des déversoirs d'orage est pris égal à 25 m³/h,
- la concentration des flux déversés est prise égale à 10⁶ UFC/100 ml d'Escherichia coli et 10⁵ UFC/100 ml d'Entérocoques intestinaux,
- le temps de réponse des cours d'eau n'est pas pris en compte.

Etant donné l'hétérogénéité de la pluviométrie sur l'aire d'étude, deux cas ont été étudiés. Le premier cas correspond à un orage sur la zone de Luc et Châtillon en Diois sans que la zone de Die soit affectée. Le deuxième cas correspond à un orage sur la zone de Die. »

Première simulation – Orage sur la zone de Luc et Châtillon en Diois

« La carte page suivante présente les résultats de la simulation du cas 1. Etant donné les hypothèses de calcul réductrices, ces résultats sont seulement représentatifs de la tendance du phénomène.

En cas de précipitation sur la zone de Luc et Châtillon en Diois, suffisante pour occasionner une surverse des déversoirs d'orage mais pas assez importante pour générer un débit important, la qualité microbiologique de la Drôme est dégradée. Elle est d'autant plus dégradée que la simulation ne prend pas en compte le temps de réponse de la Drôme qui est long par rapport au temps de réponse des réseaux d'assainissement. Le débit de la Drôme n'a pas encore augmenté que les flux de pollution des DO sont déjà rejetés. »

Voir document page suivante :

Simulation pollution bactériologique temps de pluie – CAS 1 : Orage sur la zone de Luc et Châtillon en Diois

Deuxième simulation – Orage sur la zone de Die

« Pour cette simulation, le débit de crue de la Drôme a été obtenu en multipliant le QMNA₅ seulement par 2 du fait qu'il n'y a pas d'apport de la zone amont.

La carte page suivante présente les résultats de la simulation du cas 2. Etant donné les hypothèses de calcul réductrices, ces résultats sont seulement représentatifs de la tendance du phénomène.

En cas de précipitation sur la zone de Die, suffisante pour occasionner une surverse des déversoirs d'orage mais pas assez importante pour générer un débit important, la qualité microbiologique de la Drôme est dégradée. »

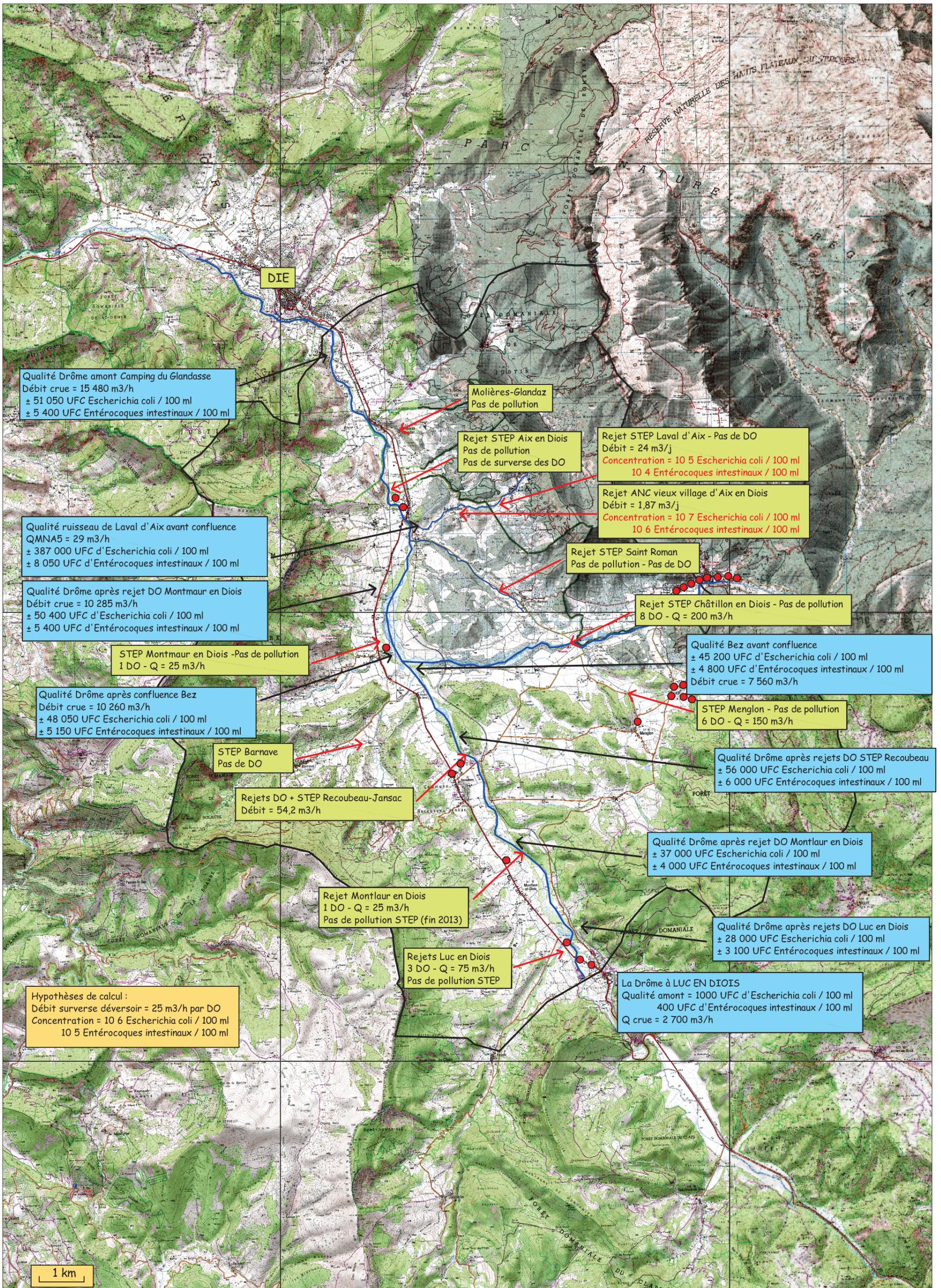
Voir document page suivante :

Simulation pollution bactériologique temps de pluie – CAS 2 : Orage sur la zone de Die

Conclusion

« La détermination d'une intensité pluviométrique critique n'est pas possible compte tenu du manque d'éléments techniques sur les déversoirs d'orage et d'une répartition hétérogène de la pluviométrie.

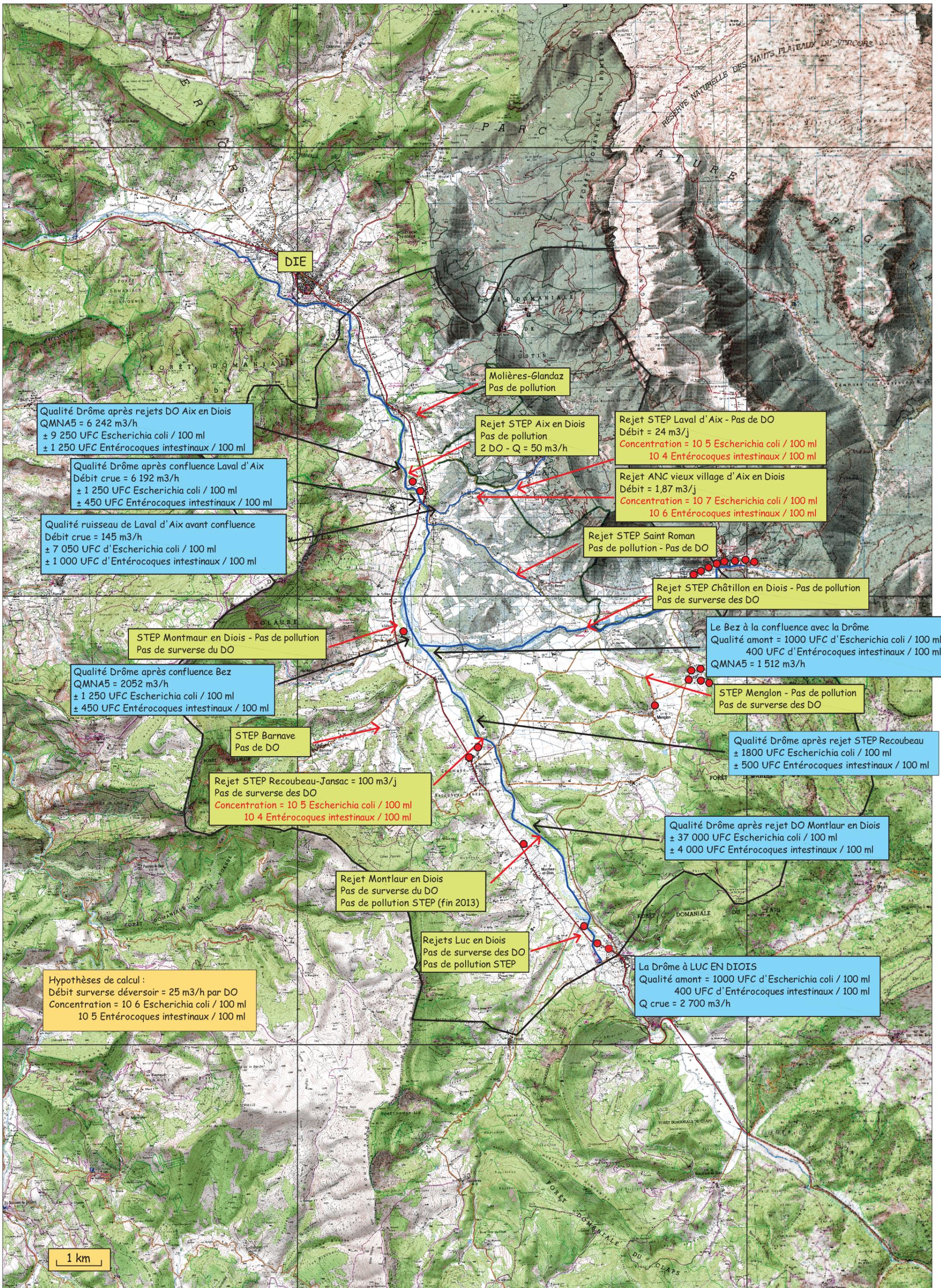
Les simulations mettent en évidence une dégradation microbiologique de la qualité de l'eau de la Drôme pour des petites pluies qui ne génèrent pas un débit suffisamment important pour occasionner une dilution importante des flux de pollution rejetés par les DO. »



PROFIL DE BAINNADE

Zone de baignade amont DIE

SIMULATION POLLUTION BACTERIOLOGIQUE TEMPS DE PLUIE - CAS 1: ORAGE SUR LA ZONE DE LUC ET CHATILLON EN DIOIS



PROFIL DE BAINNADE

Zone de baignade amont DIE

SIMULATION POLLUTION BACTERIOLOGIQUE TEMPS DE PLUIE - CAS 2: ORAGE SUR LA ZONE DE DIE

5.3.2/ Qualification du risque

Bien qu'unitaires, les réseaux d'assainissement sont peu étendus en amont de la zone de baignade. La qualification du risque est similaire au temps sec car les postes de relevage peuvent aussi déverser par accumulation de graviers et pas seulement par temps de pluie. Les inspections visuelles d'une fréquence de 1 à 2 fois par semaine en période estivale permettent de réduire ce risque.

Le tableau suivant qualifie les risques de dégradation de la qualité de l'eau par temps de pluie :

Description sommaire	Localisation sommaire	Risque de dégradation de la qualité de l'eau
Assainissement collectif	Poste de relevage du Plot	Risque moyen
Assainissement collectif	Poste de relevage de la Géline	Risque moyen

5.4/ QUALIFICATION DU RISQUE DE DEGRADATION DE LA QUALITE DE L'EAU EN SITUATION EXCEPTIONNELLE, RARE

Le tableau suivant qualifie les risques de dégradation de la qualité de l'eau en situation exceptionnelle, rare :

Description sommaire	Localisation sommaire	Risque de dégradation de la qualité de l'eau
Assainissement collectif	Panne d'électricité PR	Risque faible
Assainissement non collectif	Dysfonctionnement d'un ANC	Risque faible
Fréquentation animale	Animal mort dans l'eau	Risque très faible
Fréquentation animale	Déjections	Risque faible
Activités agricoles	Lessivage	Risque faible
Pollution accidentelle	Accident camion sur un pont et déversement direct de matières polluantes dans la Drôme	Risque très faible

5.5/ CONCLUSION

La source de pollution la plus importante provient de l'assainissement collectif avec le risque de déversement des postes de relevage du Plot et de la Géline, par temps sec (accumulation de matières dans le poste sans la possibilité de réaliser un entretien efficace du fait d'un manque d'accès) ou par temps de pluie.

Le risque de dégradation de la qualité de l'eau par une pollution exceptionnelle (panne d'électricité des postes de relevage, dysfonctionnement d'un ANC, animal mort dans l'eau, déjections d'animaux dans l'eau, lessivage des épandages ou fumures agricoles, accident d'un camion sur un pont et déversement direct de matières polluantes dans la Drôme) est faible à très faible et n'est pas déjà survenu dans la zone de baignade à notre connaissance.

Pour finaliser le profil de baignade, il reste à réaliser la phase 3 qui indiquera les actions visant à supprimer les sources de pollution.



PHASE 3

MESURES DE GESTION

ACTUALISATION PROFIL DE BAIGNADE
Zone de baignade amont Die



6/ MESURES DE GESTION

La phase 1 d'état des lieux a inventorié l'ensemble des sources de pollution qui pouvait avoir un impact potentiel sur la qualité de l'eau du site de baignade. La phase 2, de diagnostic et de hiérarchisation, a hiérarchisé les sources de pollution recensées par temps sec, par temps de pluie et en situation exceptionnelle, rare ou accidentelle et a qualifié le risque.

La présente phase 3 a pour but de proposer des mesures de gestion pour supprimer ou réduire les causes des pollutions.

Les mesures de gestion sont les suivantes :

– mesures de travaux :

- Poste de refoulement du Plot : mise en place d'un accès permettant à un camion hydrocureur d'entretenir l'ouvrage
- Poste de refoulement de la Géline : installation d'une sonde piézométrique qui permettra la commande des pompes de manière beaucoup plus fiable et de réduire le risque de déversement

– mesures de veille estivale :

- Poste de refoulement du Plot : maintien d'une inspection visuelle 2 fois par semaine en période estivale
- Poste de refoulement de la Géline : maintien d'une inspection visuelle 1 fois par semaine en période estivale
- Présence de chiens (+ cas exceptionnel : animal mort dans l'eau)
La commune de Die veillera au bon état de propreté du site (absence de déchets, de déjections animales)
- Panne d'électricité engendrant un rejet brut du réseau d'assainissement (PR du Plot et de la Géline)
Le Camping du Glandasse préviendra la commune de Die
- Accident d'un camion sur un pont et déversement direct de matières polluantes dans la Drôme : Prévenir la commune de Die

– mesure de prévention :

- Contrôle des dispositifs ANC proches du site de baignade
Le contrôle des dispositifs proches du site de baignade relève du SPANC qui réalise un contrôle tous les 7 à 10 ans

Le tableau ci-après reprend les mesures énoncées ci-dessus.

Source de pollution	Type de mesures	Mesures de gestion	Calendrier de mise en œuvre
Déversement du PR du Plot	Travaux	Mise en place d'un accès pour un camion hydrocureur	2023-2024
Déversement du PR de la Géline	Travaux	Installation d'une sonde piézométrique dans le PR	2023
Déversement du PR du Plot	Veille estivale	Inspection visuelle 2 fois par semaine durant la saison de baignade	En place
Déversement du PR de la Géline	Veille estivale	Inspection visuelle 1 fois par semaine durant la saison de baignade	En place
Présence de chiens ou autres animaux	Veille estivale	Maintien en bon état de propreté de la zone de baignade	En place
Animal mort dans l'eau	Veille estivale	Maintien en bon état de propreté de la zone de baignade	En place
Panne d'électricité : déversement des PR du Plot et de la Géline	Veille estivale	Prévenir la mairie de Die	Procédure à mettre en place
Accident d'un camion sur un pont et déversement direct de matières polluantes dans la Drôme	Veille estivale	Prévenir la mairie de Die	Procédure à mettre en place
Dispositifs ANC	Prévention	Contrôle des dispositifs ANC proches par le SPANC	En place
Lessivage terres agricoles	/	Pas de mesure de gestion	/

7/ FICHE DE SYNTHÈSE

La fiche synthétique du profil baignade a été actualisée et reprend de manière synthétique les principaux éléments de ce rapport.

Elle devra être affichée sur le site de baignade.

Voir document page suivante :

Fiche de synthèse du profil de baignade

FICHE DE SYNTHÈSE DU PROFIL DE BAINNADE (1/2)

Région RHONE ALPES AUVERGNE – Département de la Drôme (26) – Commune de DIE – Site de baignade DIE AMONT

Contact de la personne responsable de la baignade : Mme le Maire de DIE – administration@mairie-die.fr

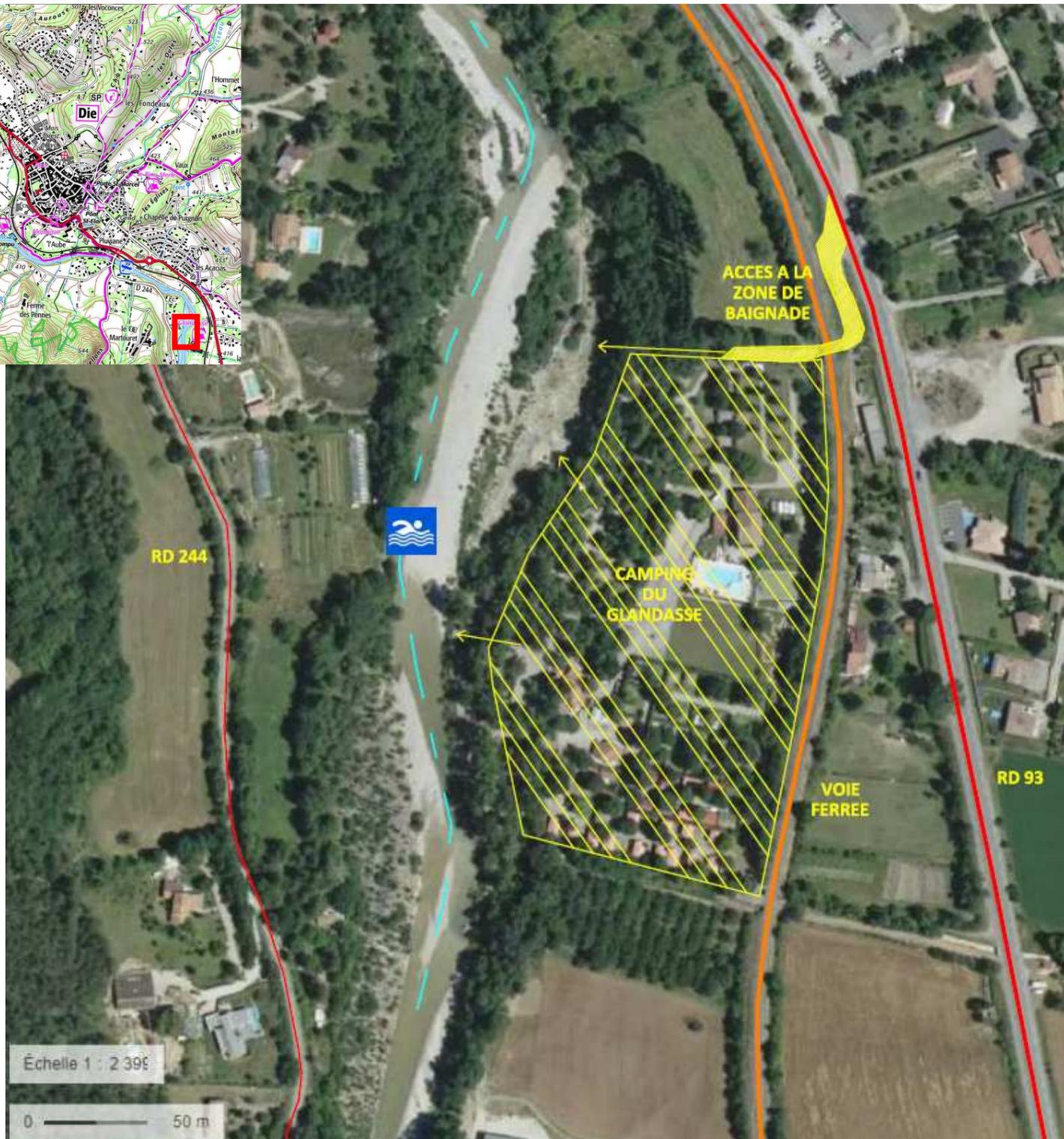
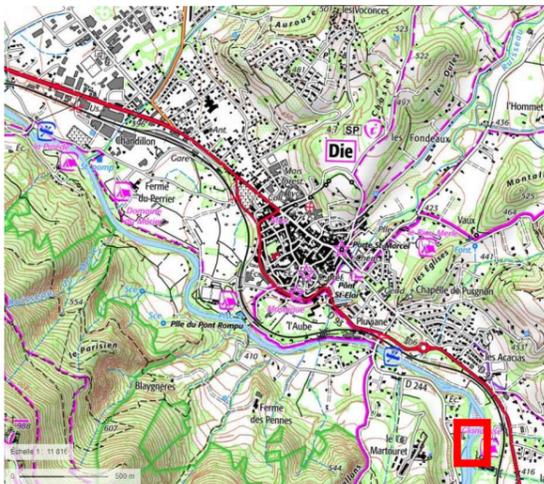
Date d'élaboration du profil : Août 2023

DESCRIPTION GENERALE DU SITE

Caractéristiques physiques de la zone	
Implantation du site	Baignade en rivière (La Drôme)
Nature des plages	Naturelles (alluvions)
Equipements et usages de la zone	
Période de fréquentation	Généralement du 01/06 au 15/09
Fréquentation journalière estimée	± 130 baigneurs en pointe
Equipements sanitaires	/
Statut de la baignade	Autorisée
Poste de secours / Surveillance	Non – Baignade non surveillée
Stationnement	Pas de parking public
Accès aux animaux	Oui (pas d'interdiction)
Autres équipements	Camping du Glandasse à proximité
Spécificité du site	Turbidité naturelle de l'eau liée à la nature géologique des terrains du bassin versant



Localisation et schéma de la zone



HISTORIQUE DU CLASSEMENT QUALITE DU SITE DE BAINNADE

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Classement de la qualité de l'eau	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

FICHE DE SYNTHÈSE DU PROFIL DE BAINNADE (2/2)

INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET MESURES DE GESTION

Sources de pollutions	Risque de dégradation de la qualité de l'eau	Distance de la zone de baignade	Mesures de gestion	Responsable
Déversement du poste de relevage du Plot	MOYEN	35 m	1) Mise en place d'un accès pour un camion hydrocureur 2) Inspection visuelle 2 fois par semaine durant la saison de baignade	Mairie de Die
Déversement du poste de relevage de la Géline	MOYEN	35 m	1) Installation d'une sonde piézométrique 2) Inspection visuelle 1 fois par semaine durant la saison de baignade	Mairie de Die
Panne d'électricité : déversement des postes de relevage du Plot et de la Géline	FAIBLE	35 m	Prévenir la mairie de Die	Les personnes constatant la panne d'électricité
Dispositifs assainissement non collectif proches	FAIBLE	300 m	Contrôle régulier des dispositifs	SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif)
Présence de chiens ou autres animaux	FAIBLE	0 m	Maintien en bon état de propreté de la zone de baignade	Mairie de Die
Activités agricoles dans l'aire d'étude (lessivage)	FAIBLE	0 à 20 km	Pas de mesure de gestion	/
Animal mort dans l'eau	TRES FAIBLE	0 m	Maintien en bon état de propreté de la zone de baignade	Mairie de Die
Accident d'un camion sur un pont et déversement direct de matières polluantes dans la Drôme	TRES FAIBLE	4,7 km	Prévenir la mairie de Die	Les personnes constatant le déversement

LOCALISATION DES SOURCES DE POLLUTION

